



# Assemblée générale

Distr. générale  
15 juillet 2010  
Français  
Original : anglais/arabe/espagnol/  
français/russe

---

## Soixante-cinquième session

Point 99 bb) de l'ordre du jour provisoire\*

### Désarmement général et complet :

transparence dans le domaine des armements

## Registre des armes classiques

### Rapport du Secrétaire général

#### *Résumé*

Le présent rapport rassemble les informations communiquées par les États Membres sur l'exportation et l'importation des armes classiques visées par le Registre des armes classiques, ainsi que des informations générales sur les dotations militaires, les achats liés à la production nationale et les transferts internationaux d'armes légères et de petit calibre pour l'année civile 2009. À la date du présent rapport, le Secrétaire général avait reçu les rapports de 51 gouvernements.

---

\* A/65/150.



## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1–3	3
II. Informations communiquées par les gouvernements .....	4–5	3
A. Tableau synoptique des informations communiquées par les gouvernements .....		4
B. Réponses reçues des gouvernements sur les transferts d'armes classiques .....		7
III. Informations communiquées par les gouvernements sur les dotations militaires et les achats liés à la production nationale .....		36
IV. Informations communiquées par les gouvernements sur les transferts internationaux d'armes légères et de petit calibre .....		64
Annexe		
Vues exprimées par les gouvernements conformément au paragraphe 6 a) et b) de la résolution 64/54 de l'Assemblée générale .....		127

## I. Introduction

1. Le présent rapport est le dix-huitième rapport de synthèse publié par le Secrétaire général depuis la création du Registre des armes classiques<sup>1</sup>. Il est présenté en application de la résolution 64/54 de l'Assemblée générale. Le présent document contient les données et éléments d'information fournis par 51 gouvernements sur les transferts internationaux des principales armes classiques visées par le Registre et des informations générales complémentaires pour l'année civile 2009. Les rapports qui seront reçus ultérieurement des gouvernements seront publiés sous forme d'additifs au présent rapport.

2. Le Bureau des affaires de désarmement a organisé deux ateliers régionaux sur la transparence dans le domaine des armements : l'un, pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, à Lima, les 9 et 10 mars 2010; l'autre, pour les États de l'Asie du Sud-Est, à Bali, le 31 mars et le 1<sup>er</sup> avril 2010. Ces ateliers visaient à faire mieux connaître le Registre des armes classiques aux représentants des pays de ces régions, à leur donner des conseils pratiques sur la compilation des rapports nationaux et à encourager ces pays à participer davantage au Registre.

3. Le Bureau a également continué à gérer la base de données du Registre et à mettre à jour les renseignements consacrés au Registre sur son site Web. Toutes les informations utiles sont disponibles en ligne à l'adresse : [www.un.org/disarmament/convarms/Register/HTML/RegisterIndex.shtml](http://www.un.org/disarmament/convarms/Register/HTML/RegisterIndex.shtml).

## II. Informations communiquées par les gouvernements

4. Les éléments d'information communiqués par les gouvernements sont présentés comme suit :

- a) La section II contient :
  - i) Partie A – un tableau synoptique des informations reçues par le Secrétaire général;
  - ii) Partie B – les réponses de chaque gouvernement concernant les transferts d'armes classiques;
- b) La section III contient des informations générales communiquées par les gouvernements sur les dotations militaires et les achats liés à la production nationale;
- c) La section IV contient des informations générales communiquées par les gouvernements sur les transferts internationaux d'armes légères et de petit calibre;
- d) Une annexe qui contient les vues exprimées par les États Membres en réponse à l'alinéa b) du paragraphe 6 de la résolution 64/54 de l'Assemblée générale

<sup>1</sup> Les 17 premiers rapports ont été publiés sous les cotes A/48/344 et Corr.1 à 3 et Add.1 à 3; A/49/352 et Corr.1 et 2 et Add.1 à 4; A/50/547 et Corr.1 et Add.1 à 4; A/51/300 et Add.1 à 5; A/52/312 et Corr.1 et 2 et Add.1 à 4; A/53/334 et Corr.1 et 2 et Add.1 et 2; A/54/226 et Corr.1 et Add.1 à 6; A/55/299 et Corr.1 et Add.1 à 6; A/56/257 et Corr.1 et Add.1 et 2; A/57/221 et Corr.1 et 2 et Add.1 à 3; A/58/203 et Corr.1 et 2 et Add.1 et 2; A/59/193 et Corr.1 et 2 et Add.1 et 2; A/60/160 et Corr.1 et 2 et Add.1 à 3; A/61/159 et Corr.1 et 2 et Add.1 à 3; A/62/170 et Add.1 à 3; A/63/120 et Add.1 à 3; et A/64/135 et Add.1 à 3.

« sur la question de savoir si le fait que les armes légères et de petit calibre ne fassent pas l'objet d'une catégorie dans le Registre a limité la portée de ce dernier et pesé directement sur leur décision d'y participer ou de ne pas y participer ». Lorsqu'il y avait lieu, les passages pertinents des notes verbales des missions permanentes ont été reproduits.

5. Le tableau synoptique (partie A de la section II) a été établi pour plus de commodité. Pour ce qui est des informations qui y figurent, la mention « oui » indique que des éléments d'information concernant les importations ou les exportations d'armes relevant des sept catégories visées par le Registre ont été communiqués pendant la période considérée. Aux fins d'harmonisation, on a utilisé la mention « néant » lorsque le pays a répondu par la mention « néant », ou « aucune » ou « 0 » ou par un tiret (-), ou indiqué de toute autre manière qu'il n'avait procédé à aucune importation ou exportation. On a laissé un blanc sous les rubriques « Informations sur les importations » et « Informations sur les exportations » lorsque le pays n'a communiqué aucune donnée. Parfois, il peut avoir fourni des explications dans sa note verbale, comme indiqué ci-dessus. Seules sont reproduites à la partie B les parties des formulaires types et des notes verbales contenant des informations précises sur la question. Lorsque dans son formulaire type, ou sa note verbale, l'État a répondu par la mention « néant » ou par un blanc, sa réponse figure uniquement dans le tableau synoptique.

#### A. Tableau synoptique des informations communiquées par les gouvernements

État	Date de réception du rapport	Informations sur les exportations	Informations sur les importations	Informations générales			
				Dotations militaires	Achats liés à la production nationale	Transferts internationaux d'armes légères et de petit calibre	Vues sur l'inclusion des armes légères et de petit calibre dans le Registre
1. Albanie	28 avril 2010	Néant	Néant			Oui	
2. Allemagne	10 juin 2010	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
3. Andorre	25 mars 2010	Néant	Néant				
4. Arménie	28 mai 2010	Néant	Néant	Oui		Oui	
5. Australie	23 juin 2010	Oui	Néant	Oui	Oui	Oui	
6. Autriche	8 juin 2010	Oui	Oui	Oui	Néant		
7. Bélarus	20 mai 2010	Oui	Néant				
8. Bolivie (État plurinational de)	30 juin 2010	Néant	Néant				
9. Bosnie-Herzégovine	17 juin 2010	Néant	Néant			Oui	
10. Brésil	7 juin 2010	Néant	Oui				
11. Bulgarie	21 juin 2010	Oui	Oui	Oui	Néant	Oui	

État	Date de réception du rapport	Informations sur les exportations	Informations sur les importations	Informations générales			Vues sur l'inclusion des armes légères et de petit calibre dans le Registre
				Dotations militaires	Achats liés à la production nationale	Transferts internationaux d'armes légères et de petit calibre	
12. Cambodge	28 mai 2010	Néant	Néant				
13. Chine	28 juin 2010	Oui	Oui				
14. Colombie	5 mai 2010	Néant	Oui			Oui	Oui
15. Comores	30 juin 2010	Néant	Néant			Néant	
16. Danemark	6 juillet 2010	Oui	Oui			Oui	
17. Espagne	31 mai 2010	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
18. Estonie	29 avril 2010	Néant	Néant	Oui			
19. États-Unis	31 mai 2010	Oui	Oui	Oui	Oui		
20. Ex-République yougoslave de Macédoine	15 avril 2010	Néant	Néant			Oui	
21. Fédération de Russie	28 mai 2010	Oui	Néant				
22. Finlande	23 juin 2010	Oui	Oui	Oui	Néant		
23. Grèce	8 juillet 2010	Oui	Oui	Oui	Néant	Oui	
24. Irlande	10 mai 2010	Néant	Néant			Oui	
25. Japon	10 juin 2010	Néant	Néant	Oui	Oui		Oui
26. Kazakhstan	14 juin 2010	Néant	Néant			Oui	
27. Lettonie	16 juin 2010	Néant	Néant			Oui	
28. Liechtenstein	11 mai 2010	Néant	Néant			Oui	
29. Lituanie	8 juin 2010	Néant	Néant	Oui		Oui	
30. Maurice	31 mai 2010	Néant	Néant				Oui
31. Mexique	5 mai 2010	Néant	Oui			Oui	Oui
32. Monaco	21 avril 2010	Néant	Néant				
33. Nauru	4 mars 2010	Néant	Néant				
34. Norvège	19 mai 2010	Oui	Oui		Oui	Oui	
35. Pays-Bas	23 juin 2010	Oui	Oui	Oui	Néant	Oui	
36. République de Corée	6 juin 2010	Oui	Oui			Oui	

État	Date de réception du rapport	Informations sur les exportations	Informations sur les importations	Informations générales			Vues sur l'inclusion des armes légères et de petit calibre dans le Registre
				Dotations militaires	Achats liés à la production nationale	Transferts internationaux d'armes légères et de petit calibre	
37. République démocratique populaire lao	10 juin 2010	Néant	Néant				
38. République de Moldova	31 mai 2010	Néant	Néant			Oui	
39. Roumanie	9 juin 2010	Oui	Oui	Oui	Néant	Oui	
40. Royaume-Uni	26 mai 2010	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
41. Saint-Marin	7 juin 2010	Néant	Néant			Oui	
42. Samoa	22 février 2010	Néant	Néant				
43. Serbie	21 juin 2010	Oui	Oui			Oui	
44. Singapour	7 juin 2010	Oui	Oui				Oui
45. Slovénie	31 mai 2010	Néant	Néant			Oui	
46. Suède	29 juin 2010	Oui	Néant	Oui	Néant	Oui	
47. Suisse	18 mai 2010	Oui	Néant	Oui	Néant	Oui	Oui
48. Tadjikistan	13 mai 2010	Néant	Néant				
49. Tunisie	14 avril 2010	Néant	Néant				
50. Ukraine	28 mai 2010	Oui	Oui			Oui	
51. Viet Nam	30 mai 2010	Néant	Néant				

## B. Réponses reçues des gouvernements sur les transferts d'armes classiques

### Allemagne

Pays déclarant : Allemagne

Original : anglais

Informations générales : oui

Points de contact nationaux : oui

Année civile : 2009

Date de présentation : 10 juin 2010

### Exportations

A	B	C	D	E	Observations	
Catégorie (I à VII)	État(s) importateur(s) final(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
I. Chars de bataille	Brésil	29			Leopard 1	Inclus dans le nombre total des exportations 2007
	Chili	60			Leopard 2	
	Finlande	15			Leopard 2	
	Grèce	3			Leopard 2	
	Singapour	12			Leopard 2	
	Turquie	28			Leopard 2	
II. Véhicules blindés de combat	Chili	146			Marder	Inclus dans le nombre total des exportations 2008 du Chili
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	Finlande	8			Système d'entraînement – LRM de 122 mm	
	France	1			LAR DE 110 mm	
IV. Avions de combat	Autriche	6			Eurofighter	
VII. Missiles et lanceurs de missiles	a) Espagne	10			Missile air-sol LFK Taurus	
	b) Finlande	167			Missiles AT-2 pour LRM	

**Importations**

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
I. Chars de bataille	Autriche	45			SK-105 A1 Kürassier	Démilitarisé pour démantèlement immédiat
II. Véhicules blindés de combat	Suède	8			BV 206S	
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	États-Unis	1			Mortier de 81mm	

*Notes :*

1. Le départ du matériel du territoire du pays exportateur et l'arrivée du matériel sur le territoire du pays importateur sont les critères qu'applique l'Allemagne pour l'enregistrement de ses transferts d'armes.
2. L'Allemagne continue :
  - a) De n'enregistrer que les transferts de matériel complet, tel que défini dans les sept catégories; et
  - b) De ne pas inclure les transferts des articles suivants :
    - i) Les articles démilitarisés;
    - ii) Les articles transférés aux fins de destruction ou de neutralisation (en particulier de mise au rebut);
    - iii) Les articles exposés comme pièces de musée.

## Australie

Pays déclarant : Australie

Original : anglais

Informations générales : oui

Points de contact nationaux : oui

Année civile : 2009

Date de présentation : 23 juin 2010

## Exportations

A	B	C	D	E	Observations	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) importateur(s) final(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
II. Véhicules blindés de combat	Pays-Bas Royaume-Uni	40 1				Les données correspondent aux autorisations d'exportation délivrées par le Bureau du contrôle des exportations du Ministère australien de la défense et non aux exportations réelles.

## Autriche

Pays déclarant : Autriche

Original : anglais

Informations générales : oui

points de contact nationaux : oui

Année civile : 2009

Date de présentation : 8 juin 2010

### Exportations

A	B	C	D	E	Observations	
Catégorie (I à VII)	État(s) importateur(s) final(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
I. Chars de bataille	Allemagne	45			Chasseur de chars Kùrassier	Démilitarisé pour démantèlement immédiat
II. Véhicules blindés de combat	Portugal	10			Pandur II 8x8	
	République tchèque	17				
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	Arabie saoudite	25			Canon de 90 mm MK8	
	Belgique	1			Mortier de 120 mm M12 1535	

### Importations

A	B	C	D	E	Observations	
Catégorie (I à VII)	État(s) exportateur(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
II. Véhicules blindés de combat	États-Unis	2			Pandur I 6x6	
IV. Avions de combat	Allemagne	6			Eurofighter/Typhoon	

## Bélarus

Pays déclarant : Bélarus

Original : russe

Informations générales : non  
points de contact nationaux : oui

Année civile : 2009

Date de présentation : 20 mai 2010

### Exportations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) importateur(s) final(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
I. Chars de bataille	Ouganda	23	Fédération de Russie		T-55	
II. Systèmes d'artillerie de gros calibre	Azerbaïdjan	9	Fédération de Russie		Canon automoteur de 203 mm 2C7	
IV. Avions de combat	Azerbaïdjan	5	Fédération de Russie		Su-25	
	Soudan	3	Fédération de Russie		Su-25	

## Brésil

Pays déclarant : Brésil

Original : anglais

Informations générales : non

Points de contact nationaux : oui

Année civile : 2009

Date de présentation : 7 juin 2010

### Importations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
I. Chars de bataille	Allemagne	29			Léopard 1	
II. Véhicules blindés de combat	Suisse	5			VBTR SR 8X8 PIRANHA IIIC	
IV. Avions de combat	Jordanie	11			F-5 E/F	
VI. Navires de guerre	Royaume-Uni	1			Chaland de débarquement de chars	Ancien « Sir Bedivere » de la Flotte royale auxiliaire
VII. Missiles et lanceurs de missiles a) b)	Israël	7			Derby	

## Bulgarie

Pays déclarant : Bulgarie

Original : anglais

Informations générales : oui

Points de contact nationaux : oui

Année civile : 2009

Date de présentation : 21 juin 2010

### Exportations

A	B	C	D	E	Observations	
Catégorie (I à VII)	État(s) importateur(s) final(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
II. Véhicules blindés de combat	Mali	20			BTR 60-PB	
		9			BRDM-2	
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	Géorgie	12	République tchèque		Obusier de 122 mm	
	Tchad	8			Obusier de 152 mm Lance-roquettes multiples RM-70	
IV. Avions de combat	Ukraine	7			L-39	
V. Hélicoptères d'attaque	Mali	2			Mi-24	

### Importations

A	B	C	D	E	Observations	
Catégorie (I à VII)	État(s) exportateur(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
II. Véhicules blindés de combat	Israël	20			Sand Cat	
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	République tchèque	12			Lance-roquettes multiples RM-70	
V. Hélicoptères d'attaque	France	2			Cougar	

## Chine

Pays déclarant : Chine

Original : chinois, anglais

Informations générales : non

Points de contact nationaux : oui

Année civile : 2009

Date de présentation : 28 juin 2010

### Exportations

A	B	C	D	E	Observations	
Catégorie (I à VII)	État(s) importateur(s) final(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
II. Véhicules blindés de combat	Congo	9				Mission de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies
	Ghana	48				
	Namibie	21				
IV. Avions de combat	Nigéria	15				
	Pakistan	11				
	République-Unie de Tanzanie	2				
	Venezuela (République bolivarienne du)	6				
VII. Missiles et lanceurs de missiles	a) Thaïlande	12				
	b) Malaisie	16				

### Importations

A	B	C	D	E	Observations	
Catégorie (I à VII)	État(s) exportateur(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
V. Hélicoptères d'attaque	Fédération de Russie	6				

*Note* : Le départ du matériel du territoire du pays exportateur et l'arrivée du matériel sur le territoire du pays importateur sont les critères qu'applique la Chine pour l'enregistrement de ses transferts d'armes.

## Colombie

Pays déclarant : Colombie

Original : espagnol

Informations générales : oui

Points de contact nationaux : oui

Année civile : 2009

Date de présentation : 5 mai 2010

### Importations

A	B	C	D	E	Observations	
					Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>		
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	États-Unis Israël	20 18			Mortier de 81 mm Mortier de 81 mm	
VII. Missiles et lanceurs de missiles a) b)	Israël	15			Missile « Spike »	Portée de 8 km

## Danemark

Pays déclarant : Danemark

Original : anglais

Informations générales : oui

Points de contact nationaux : oui

Année civile : 2009

Date de présentation : 6 juillet 2010

### Exportations

A	B	C	D	E	Observations	
Catégorie (I à VII)	État(s) importateur(s) final(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	Lituanie	1	Italie		Canon de 76mm OTO MELARA à usage naval	

### Importations

A	B	C	D	E	Observations	
Catégorie (I à VII)	État(s) exportateur(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
II. Véhicules blindés de combat	Suisse	13			DURO III P Véhicule blindé de combat d'infanterie CV9035	
	Suède	22				
VII. Missiles et lanceurs de missiles	a)				Lanceur MK 41 Baseline VII (Modules à 8 missiles)	États-Unis (Lockheed Martin)
	b) États-Unis	4				

*Note* : L'arrivée du matériel sur le territoire du pays importateur est le critère qu'applique le Danemark pour l'enregistrement de ses transferts d'armes.

## Espagne

Pays déclarant : Espagne

Original : espagnol

Informations générales : oui

Points de contact nationaux : oui

Année civile : 2009

Date de présentation : 31 mai 2010

### Exportations

A	B	C	D	E	Observations	
Catégorie (I à VII)	État(s) importateur(s) final(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
II. Véhicules blindés de combat	Ghana	10			VAMTAC*	CUD
VI. Navires de guerre	Norvège	1			Frégate**	CII
	Malaisie	1			Sous-marin Scorpène***	DUDa

\* Permis d'exportation MDDUM004058.

\*\* Permis d'exportation MDDUI002752.

\*\*\*Permis d'exportation MDDUI002954.

### Importations

A	B	C	D	E	Observations	
Catégorie (I à VII)	État(s) exportateur(s) final(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
II. Véhicules blindés de combat	Afrique du Sud	90			RG-31*	
VII. Missiles et lanceurs de missiles	a) Allemagne	10			TAURUS**	
	b) France	12			Mistral***	

\* Permis d'importation ESMDDUI002083.

\*\* Permis d'importation ESMDDUM013499.

\*\*\*Permis d'importation ESMDDUM013452.

*Note* : Critères nationaux de transfert : sortie du matériel du territoire du pays exportateur, arrivée du matériel sur le territoire du pays importateur, transfert du titre de propriété.

## États-Unis d'Amérique

Pays déclarant : États-Unis d'Amérique

Original : anglais

Informations générales : oui

Points de contact nationaux : oui

Année civile : 2009

Date de présentation : 31 mai 2010

### Exportations

A	B	C	D	E	Observations	
Catégorie (I à VII)	État(s) importateur(s) final(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
I. Chars de bataille	Égypte	27			Char M1A1	
II. Véhicules blindés de combat	Maroc	2 24			Véhicule de transport de troupes M113A2 M577A2	
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	Israël	25			Porte-mortier M1064A3	
	Liban	41			Obusier tracté M198 de 155mm	
	Pakistan	115			Obusier M109A5 de 155mm	
IV. Avions de combat	Nouvelle-Zélande	6			F-16C	
		10			F-16D	
V. Hélicoptères d'attaque	Afrique du Sud	1			UH-1H	
	Nouvelle-Zélande	6			SH-2F	
VII. Missiles et lanceurs de missiles	Allemagne	8			Missiles guidés à charge unitaire Hellfire	
		10			JSOW AGM-154C	
	Australie	130			Missiles ESSM	
		8			Lanceur M299 Hellfire	
	Canada	50			Missiles tactiques Hellfire	
	France	2			ESSM	
		2			AIM-120C	
	Grèce	40			Missiles AMRAAM	
		130			Missiles AGM-65H	
	a) Hongrie	20			Missiles	
Japon	73			Missiles AIM-120C AMRAAM		
Pakistan	214					

A	B	C	D	E	Observations	
Catégorie (I à VII)	État(s) importateur(s) final(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
b)	Pologne	75			Missiles AIM-120C AMRAAM	
	Singapour	30			Missiles AIM-120C AMRAAM	
	Turquie	31			Lanceurs LAU-129A/A	

### Importations

A	B	C	D	E	Observations	
Catégorie (I à VII)	État(s) exportateur(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
I. Chars de bataille	Royaume-Uni	1			T-72	Démilitarisé à des fins civiles (exposition)
II. Véhicules blindés de combat	Royaume-Uni	1			Véhicule blindé Hamber	Démilitarisé à des fins civiles (exposition)
		1			Véhicule blindé Ferret	Démilitarisé à des fins civiles (exposition)
IV. Avions de combat	Royaume-Uni	1			Me-262-A	Démilitarisé à des fins civiles (exposition)
		1			P-39 Aerocobra	Démilitarisé à des fins civiles (exposition)
		1			Supermarine Spitfire	Démilitarisé à des fins civiles (exposition)

#### Notes :

- 1) Le transfert du titre de propriété est le critère qu'appliquent les États-Unis pour l'enregistrement de leurs transferts d'armes.
- 2) Pour en savoir plus sur les transferts liés aux États-Unis, voir le site : <http://www.state.gov/t/isn/unreg/>.
- 3) Aucune donnée n'est fournie sur les drones. Ces données ont été omises sans préjuger de la question de savoir si ces armes relèvent ou non des catégories existantes.

## Fédération de Russie

Pays déclarant : Fédération de Russie

Original : russe, anglais

Informations générales : non

Points de contact nationaux : oui

Année civile : 2009

Date de présentation : 28 mai 2010

### Exportations

A	B	C	D	E	Observations	
Catégorie (I à VII)	État(s) importateur(s) final(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
I. Chars de bataille	Inde	80				
	Ouganda	23				
	Turkménistan	4				
II. Véhicules blindés de combat	Soudan	15				
	Turkménistan	8				
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	Inde	14				
	Turkménistan	2				
IV. Avions de combat	Algérie	14				
	Inde	6				
	Indonésie	1				
	Malaisie	6				
V. Hélicoptères d'attaque	Chine	6				
	Colombie	5				
	Soudan	4				
	Venezuela (République Bolivarienne de)	18				
VII. Missiles et lanceurs de missiles	a)	Algérie	306			
		Inde	282			
		Serbie	8			
		Vietnam	16			
	b)	Égypte	98			MANPADS
		Venezuela (République Bolivarienne de)	1 800			MANPADS

## Finlande

Pays déclarant : Finlande

Original : anglais

Informations générales : oui

Points de contact nationaux : oui

Année civile : 2009

Date de présentation : 23 juin 2010

### Exportations

A	B	C	D	E	Observations	
Catégorie (I à VII)	État(s) importateur(s) final(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
II. Véhicules blindés de combat	Afrique du Sud	4			AMV 8x8	
	Croatie	1			AMV 8x8	
	Lituanie	17			Sisu 8x8	
	Slovénie	2			AMV 8x8	

### Importations

A	B	C	D	E	Observations	
Catégorie (I à VII)	État(s) exportateur(s) final(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
I. Chars de bataille	Allemagne	15			Leopard 2A4	Pièces de rechange
VII. Missiles et lanceurs de missiles	a)					
	b) Suède	20			MANPADS RBS 70	

## Grèce

Pays déclarant : Grèce

Original : anglais

Informations générales : oui

Points de contact nationaux : non

Année civile : 2009

Date de présentation : 8 juillet 2010

## Exportations

A	B	C	D	E	Observations	
Catégorie (I à VII)	État(s) importateur(s) final(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
I. Chars de bataille	République tchèque	3	États-Unis Pays-Bas		1 M48A5 1 M60A1 1 LEO IV	Présentation statique (en état de marche)

## Importations

A	B	C	D	E	Observations	
Catégorie (I à VII)	État(s) exportateur(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
I. Chars de bataille	Allemagne	3			LEO2	
IV. Avions de combat	États-Unis	26			F-16C/D	
V. Hélicoptères d'attaque	États-Unis	12			AH-64DHA	
VII. Missiles et lanceurs de missiles	a) États-Unis b)	140			Missiles	Informations limitées du fait de la réglementation en matière de sécurité

## Mexique

Pays déclarant : Mexique

Original : espagnol

Informations générales : oui

Points de contact nationaux : oui

Année civile : 2009

Date de présentation : 5 mai 2010

### Importations

A	B	C	D	E	Observations	
Catégorie (I à VII)	État(s) exportateur(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
II. Véhicules blindés de combat		21			Véhicule militaire Land Rover Defender, voie de 130 pouces, transmission 4 x 4, blindage cabine et fenêtres de niveau B6, capote souple, peinture spéciale de couleur grise	

## Norvège

Pays déclarant : Norvège

Original : anglais

Informations générales : oui

Points de contact nationaux : oui

Année civile : 2009

Date de présentation : 19 mai 2010

### Exportations

A	B	C	D	E	Observations	
Catégorie (I à VII)	État(s) importateur(s) final(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
VII. Missiles et lanceurs de missiles	a) États-Unis	3			Système de missiles	MK 109 MARS
	b) France	3			Système de missiles	Simbad

### Importations

A	B	C	D	E	Observations	
Catégorie (I à VII)	État(s) exportateur(s) final(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
II. Véhicules blindés de combat	Italie	14			Véhicule léger multirôle Iveco	
VI. Navires de guerre	Espagne	1			Frégate	

Note : Le transfert du titre de propriété est le critère qu'applique la Norvège pour l'enregistrement de ses transferts d'armes.

## Pays-Bas

Pays déclarant : Pays-Bas

Original : anglais

Informations générales : oui

Points de contact nationaux : oui

Année civile : 2009

Date de présentation : 23 juin 2010

### Exportations

A	B	C	D	E	Observations	
Catégorie (I à VII)	État(s) importateur(s) final(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
I. Chars de bataille	Portugal	29	Allemagne		Leopard 2	
IV. Avions de combat	Jordanie	6	États-Unis		F-16	
VI. Navires de guerre	Indonésie	1			Corvette de classe « Sigma »	
	Portugal	1			Frégate de classe « Karel Doorman »	
VII. Missiles et lanceurs de missiles	Portugal	4			Missile Harpoon	
		16			Missile Sea Sparrow	

### Importations

A	B	C	D	E	Observations	
Catégorie (I à VII)	État(s) exportateur(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
II. Véhicules blindés de combat	Australie	5			Bushmaster	
	Suède	32			BVS-10 Viking	
		20			CV 9035	
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	Allemagne	14			PZH2000	

## République de Corée

Pays déclarant : République de Corée

Original : anglais

Informations générales : oui

Points de contact nationaux : oui

Année civile : 2009

Date de présentation : 6 juin 2010

### Exportations

A	B	C	D	E	Observations	
Catégorie (I à VII)	État(s) importateur(s) final(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
II. Véhicules blindés de combat	Indonésie	22			6 roues motrices	

### Importations

A	B	C	D	E	Observations	
Catégorie (I à VII)	État(s) exportateur(s) final(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
VII. Missiles et lanceurs de missiles a) b)	États-Unis	3			Antimissile surface-air	

## Roumanie

Pays déclarant : Roumanie

Original : anglais

Informations générales : oui

Points de contact nationaux : oui

Année civile : 2009

Date de présentation : 9 juin 2010

### Exportations

A	B	C	D	E	Observations	
Catégorie (I à VII)	État(s) importateur(s) final(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
III. Système d'artillerie de gros calibre	Burkina Faso	5			Lanceur de missiles de 120 mm	

### Importations

A	B	C	D	E	Observations	
Catégorie (I à VII)	État(s) exportateur(s) final(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
II. Véhicules blindés de combat	Israël	3			Véhicule blindé d'intervention	
	Allemagne	1			Système antiaérien Gepard	

## Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Pays déclarant : Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Original : anglais

Informations générales : oui

Points de contact nationaux : oui

Année civile : 2009

Date de présentation : 26 mai 2010

### Exportations

A	B	C	D	E	Observations	
					Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) importateur(s) final(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>		
I. Chars de bataille	Australie Belgique États-Unis Fédération de Russie Nouvelle-Zélande Pays-Bas Suisse	2 1 1 1 1 1 1			Chieftain M3A1 Stuart T-72 M3A1 Stuart Abbot M3A1 Stuart M3A1 Stuart	
II. Véhicules blindés de combat	Allemagne États-Unis Finlande France Irlande Jordanie République tchèque Thaïlande	2 1 2 1 1 1 2 1 1			Ferret Humber Ferret Patria M8 Greyhound OT-90 Fox CVR(W) Sabre Ferret Saracen CVR(T)	
IV. Avions de combat	Australie Afrique du Sud Arabie saoudite Belgique Canada Danemark États-Unis	1 2 1 8 1 4 1 2 1 1 1			Hawker Fury T55 Vampire FB6 Vampire Typhoon C-130 Hawker Hunter C-130 P-39 Aircobra Supermarine Spitfire	

A	B	C	D	E	Observations	
Catégorie (I à VII)	État(s) importateur(s) final(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
	Inde	1			Hawk	
V. Hélicoptères d'attaque	Cameroun	2			Westland Gazelle	
	Danemark	6			EH101	
	Ghana	1			Westland Wessex	
VII. Missiles et lanceurs de missiles	Arabie saoudite	20			Carl Gustav	Missiles exportés pour destruction (Suède)
	Libéria	9			Seawolf	
	Malaisie	31			Rapier	
	Singapour	24				
a)	Suède	4 800				
		150				
b)		407				

### Importations

A	B	C	D	E	Observations	
Catégorie (I à VII)	État(s) exportateur(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
II. Véhicules blindés de combat	Italie	115			Véhicule de commandement et de liaison Panther	
	Suède	32			Viking – véhicule de l'avant blindé	
		20			Viking – véhicule de transport de troupes	
		9			Viking – véhicule de dépannage et de réparation	
		5			Viking – véhicule de commandement	
VII. Missiles et lanceurs de missiles	a) États-Unis	34				
	b)					

**Serbie**

Pays déclarant : Serbie

Original : anglais

Informations générales : oui

Points de contact nationaux : oui

Année civile : 2009

Date de présentation : 21 juin 2010

**Exportations**

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) importateur(s) final(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
II. Missiles blindés de combat	Bosnie-Herzégovine	4				Nombre de permis d'exportation : 1
III. Système d'artillerie de gros calibre	Iraq	758				Nombre de permis d'exportation : 1

**Importations**

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) exportateur(s) final(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre		4				3 permis d'exportation
	Bulgarie	3				2 permis d'exportation
	Égypte	1				1 permis d'exportation
VII. Missiles et lanceurs de missiles	Fédération de Russie	8				1 permis d'exportation

## Singapour

Pays déclarant : Singapour

Original : anglais

Informations générales : non

Points de contact nationaux : oui

Année civile : 2009

Date de présentation : 7 juin 2010

### Exportations

A	B	C	D	E	Observations	
Catégorie (I à VII)	État(s) importateur(s) final(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
III. Système d'artillerie de gros calibre	Afrique du Sud	4			Mortier de 120 mm	

### Importations

A	B	C	D	E	Observations	
Catégorie (I à VII)	État(s) exportateur(s) final(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
I. Chars de bataille	Allemagne	12			Char de bataille Leopard 2A4	
II. Véhicules blindés de combat	États-Unis	15			Véhicule protégé contre les mines et les embuscades MaxxPro Dash	
VII. Missiles et lanceurs de missiles a) b)	France	Plusieurs			Missiles Aster	

## Suède

Pays déclarant : Suède

Original : anglais

Informations générales : oui

Points de contact nationaux : oui

Année civile : 2009

Date de présentation : 29 juin 2010

### Exportations

A Catégorie (I à VII)	B État(s) importateur(s) final(s)	C Nombre de pièces	D État d'origine (autre que l'exportateur)	E Lieu intermédiaire	Observations	
					Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
II. Véhicules blindés de combat	Allemagne	7			Véhicule tout terrain Bv206S	
	Danemark	6			Véhicule de combat CV90	
	Pays-Bas	56			Véhicule de combat CV90	
	Royaume-Uni	34			Véhicule tout terrain BvS10	
IV. Avions de combat	Afrique du Sud	6			JAS 39 Gripen	
VII. Missiles et lanceurs de missiles	a) Australie	Secret défense			Lanceurs de missiles RBS 70	
	b) Finlande	Secret défense			Missiles et lanceurs de missiles RBS 70	

## Suisse

Pays déclarant : Suisse

Original : anglais

Informations générales : oui

Points de contact nationaux : oui

Année civile : 2009

Date de présentation : 18 mai 2010

### Exportations

A	B	C	D	E	Observations	
Catégorie (I à VII)	État(s) importateur(s) final(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
II. Véhicules blindés de combat	Allemagne	4			Piranha IIC	
	Belgique	1			Piranha IIC	
	Brésil	5			Piranha IIC	
	France	1			Piranha IIC	

## Ukraine

Pays déclarant : Ukraine

Original : russe

Informations générales : oui

Points de contact nationaux : oui

Année civile : 2009

Date de présentation : 28 mai 2010

### Exportations

A	B	C	D	E	Observations	
					Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>État(s) importateur(s) final(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire</i>		
II. Véhicules blindés de combat	Azerbaïdjan États-Unis  Géorgie Iraq Myanmar Tchad	29 1 1 5 26 16 4 49			BTR-70 BTR-3E1 BMP-3 BTR-70 BREM-1U MT-LBMSH BTR-3E BMP-6	
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	Azerbaïdjan	29  6			2C1  2C3	Système d'artillerie automoteur de 122 mm  Système d'artillerie automoteur de 152 mm
IV. Avions de combat	Azerbaïdjan Bélarus Égypte États-Unis Guinée équatoriale Lettonie Pakistan Tchad	1 50 1 1 2 2 3 1 1			Mig 29 UB BP-3 « Reis » AN-74T-200A Il-78 Su-25 An-72 L-39 Il-78 Su-25 UB	Drone     Démilitarisé
V. Hélicoptères d'attaque	Azerbaïdjan Émirats arabes unis	11 2			Mi-24 Mi-8T	

A	B	C	D	E	Observations		
Catégorie (I à VII)	État(s) importateur(s) final(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert	
VII. Missiles et lanceurs de missiles	a)	Algérie	40			Missiles	
		Bélarus	18			Missiles	
		États-Unis	5			Missiles	
	b)	États-Unis	60			9M36-1, Strela-3	Missiles
			50			9P58M, Strela-3	Lanceurs
			15			9M39, Igla	Missiles
			37			9P519, Igla-1	Lanceurs
		Royaume-Uni	18			9M313, Igla-1	Missiles
			5			9P519, Igla-1	Lanceurs
			7			9M36-1, Strela-3	Missiles
		1			9P58M, Strela-3	Lanceur	

### Importations

A	B	C	D	E	Observations	
Catégorie (I à VII)	État(s) exportateur(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
II. Véhicules blindés de combat	Pologne	8			BTR-80 – ensemble complet de réparation	
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	République tchèque	10			Système d'artillerie automoteur de 152 mm 2C3	Ensemble complet de réparation
		24			BM-21	Ensemble complet de réparation

### III. Informations communiquées par les gouvernements sur les dotations militaires et les achats liés à la production nationale

#### Allemagne

##### Dotations militaires

<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Dotations<sup>a</sup> au 31 décembre 2009</i>
I. Chars de bataille	1 201, dont : 364 Leopard 1 837 Leopard 2
II. Véhicules blindés de combat	2 892, dont : 1 790 Marder 352 Tpz-1 Fuchs 335 Wiesel 91 Gepard 50 Ozelot 68 SpPz Luchs 72 BV 206S 202 SpWg FENNEK
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	1 070, dont : 10 FH M101 44 FH 70 478 PzH M109 177 PzH 2000 240 Tampella 121 LRM
IV. Avions de combat	325, dont : 208 Tornado 50 EF-2000 58 F4 8 P-3C Orion 1 BR 1150 SIGINT
V. Hélicoptères d'attaque	190, dont : 163 BO-105 PAH-1 5 KpfHubschr TIGER 22 SEA LYNX
VI. Navires de guerre	73, dont : 15 frégates 5 corvettes 20 bâtiments de lutte contre les mines 10 patrouilleurs rapides (PBFA) 19 vaisseaux auxiliaires 4 sous-marins (SSK de type 212)
VII. Missiles et lanceurs de missiles	1 547

<sup>a</sup> Les dotations militaires comprennent les systèmes qui sont sur l'inventaire et relèvent de la responsabilité des Forces armées fédérales allemandes.

**Achats liés à la production nationale en 2009<sup>a</sup>**

<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Achats liés à la production nationale en 2009</i>
I. Chars de bataille	Néant
II. Véhicules blindés de combat	33, dont : 23 FENNEK Führungs/Erkundungsfahrzeuge 24 FENNEK Spähwagen
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	Néant
IV. Avions de combat	11, dont : 11 EF 2000
V. Hélicoptères d'attaque	1, dont : 1 UH Tiger
VI. Navires de guerre	3, dont : 3 corvettes de classe K130
VII. Missiles et lanceurs de missiles	120, dont : 120 MAW Taurus

<sup>a</sup> Aux fins du présent rapport, les achats liés à la production nationale s'entendent des systèmes complets d'armes relevant des sept catégories d'armes inscrites dans le registre, que le Gouvernement a achetées en 2009 auprès de fournisseurs établis en Allemagne ou dans le cadre de programmes de coproduction auxquels l'Allemagne participe en tant que partenaire.

**Politique et pratiques appliquées par l'Allemagne en matière d'exportations d'armes classiques et de la technologie apparentée**

La République fédérale d'Allemagne pratique une politique d'exportation restrictive en matière aussi bien d'armements que de biens à double usage destinés à des fins militaires. Cette politique repose sur l'article 26 de la Loi fondamentale (Constitution), qui fait obligation aux pouvoirs publics de contrôler les armes de guerre, de la fabrication à la commercialisation. Cette obligation constitutionnelle trouve une traduction législative dans la loi sur le contrôle des armes de guerre, la loi sur le commerce extérieur et les paiements étrangers et le règlement sur le commerce extérieur et les paiements étrangers. Pour souligner la volonté politique qui est la sienne de pratiquer une politique restrictive en matière d'exportations d'armements et en rendre transparente la gestion, le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne a adopté, le 19 janvier 2000, une version révisée des Principes politiques régissant l'exportation d'armes de guerre et autre matériel militaire.

Suivant cette politique, les armes de guerre ne peuvent, en principe, être exportées que vers des pays appartenant à l'Union européenne ou à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord ou vers des pays ayant reçu un statut équivalent par décision spéciale. La livraison d'armes aux autres pays n'est admise que dans des cas exceptionnels et bien précis. L'octroi d'un permis d'exportation est notamment subordonné à la situation du pays destinataire, en particulier dans le domaine des droits de l'homme.

Par ailleurs, les armes exportées ne doivent pas contribuer à exacerber des tensions existantes. Enfin, il est tout particulièrement tenu compte de l'usage final qui sera fait des armes dans le pays de destination. À la fin des années 80, face à l'intensification des efforts déployés par un certain nombre de pays pour acquérir du matériel destiné à concevoir et fabriquer des armes de destruction massive ainsi que

des vecteurs, l'Allemagne a réformé et durci sa politique d'exportation d'armements, notamment en ce qui concerne les biens à double usage.

Le Gouvernement fédéral œuvre en faveur de l'harmonisation des politiques d'exportation tant au niveau de l'Union européenne que sur le plan international. Un grand pas a été franchi en ce sens le 8 juin 1998 avec l'adoption par le Conseil européen du Code de conduite de l'Union européenne en matière d'exportation d'armements, qui définit huit critères communs pour l'exportation d'armes ainsi que des règles de coopération entre États membres de l'Union européenne dans ce domaine. Ce socle commun est devenu juridiquement contraignant le 8 décembre 2008 avec l'adoption par le Conseil européen d'une position commune contenant une version révisée et enrichie du Code de conduite. La réglementation européenne régissant le contrôle des exportations de biens à double usage, qui est entrée en vigueur sous sa forme révisée en 2000 (règlement n° 1334/2000 du Conseil en date du 22 juin 2000 sur les biens à double usage, qui a récemment fait l'objet d'une refonte dans le règlement n° 428/2009 du Conseil en date du 5 mai 2009), a contribué à renforcer l'harmonisation dans ce domaine.

La République fédérale d'Allemagne joue un rôle actif dans le cadre des différents régimes internationaux de contrôle des exportations pour prévenir la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs (Groupe des fournisseurs nucléaires, Groupe de l'Australie, Régime de contrôle de la technologie des missiles). En établissant l'Arrangement de Wassenaar sur le contrôle des exportations d'armes classiques et de biens et technologies à double usage, qui a été conclu en 1996 avec la collaboration de la République fédérale d'Allemagne, les pays participants se sont dotés d'une procédure globale d'échange d'informations et ont comblé un vide dans le régime de contrôle existant. Ce régime vise également à harmoniser les procédures et réglementations en matière d'exportations d'armements.

On peut se procurer de plus amples informations sur les principes régissant l'exportation par l'Allemagne d'armes de guerre et autre matériel militaire auprès du Bureau des affaires de désarmement de l'ONU ou en consultant le site Web du Bureau à l'adresse suivante : <http://www.un.org/disarmament/convarms/NLDU/html/NLDU.shtml>.

## Arménie

### Dotations militaires

<i>Catégorie</i>	<i>Armée active</i>
I. Chars de bataille	110
II. Véhicules blindés de combat	140
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	239
IV. Avions de combat	16
V. Hélicoptères d'attaque	8
VI. Navires de guerre	Néant
VII. Missiles et lanceurs de missiles	Néant

## Australie

### Dotations militaires et achats liés à la production nationale

<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Achats liés à la production nationale</i>	<i>Constructeur</i>	<i>Observations</i>
I. Chars de bataille	59	M1A1 Abrams	Néant	GDLS	Importés des États-Unis en 2006/07, nouveaux chars rénovés pour remplacer le parc de chars Leopard Importés d'Allemagne dans les années 70, aujourd'hui obsolètes, voués à l'élimination
	103	Leopard 1	Néant		
II. Véhicules blindés de combat	7	Véhicule blindé de dépannage M88A2	Néant	BAE	Importés des États-Unis en 2006/07 Importés des États-Unis dans les années 60
	632	Véhicule blindé de transport de troupes tracté M113A1	Néant	FMC	
	117	Véhicule blindé de transport de troupes tracté M113AS4	18	Tenix	Rénovés à partir de coques de M-113A, objectif de production total = 431
	257	Véhicule blindé de reconnaissance à roues ASLAV		GDLS-C	Coques importées du Canada, tourelles fabriquées en Australie entre 1995 et 2004, véhicules assemblés en Australie
	521	Variantes du Bushmaster	101	Thales Australia Ltd.	101 pièces supplémentaires par rapport au rapport 2008
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	Secret défense	Obusier M198 de 155 mm	Non	États-Unis	
		Canon léger L118/119	Oui	Royaume-Uni	
		Hamel de 105 mm	Oui	Royaume-Uni	
IV. Avions de combat	71	F/A-18 Hornet			14 F-111G en dépôt sont en voie d'élimination
	21	F-111			
	33	Hawk 127			
	19	AP-3C/P-3C Orion			
	3	Taps Orion			

<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Achats liés à la production nationale</i>	<i>Constructeur</i>	<i>Observations</i>
V. Hélicoptères d'attaque	6	Chinook	Néant	Boeing	Hélicoptère d'appui au combat équipé de canons d'auto-défense de 7,62mm
	34	Black Hawk		Sikorsky	-//-
	16	Seahawk		Sikorsky	-//-
	16	Hélicoptère de reconnaissance armé		Eurocopter	
	9	MRH-90, hélicoptère polyvalent		Hélicoptère OTAN	-//-
	6	Seak King		Augusta Westland	-//-
VI. Navires de guerre	4	Frégate lance-missiles de classe « Adélaïde »	Néant		
	8	Frégate avec hélicoptère de classe « ANZAC »			
	6	Sous-marins de classe « Collins »			
	2	Ravitaillement			
	3	Bâtiment amphibie (Tobruk, Manoora, Kanimbla)			
VII. Missiles et lanceurs de missiles	Secret défense	Air-air : AIM-120 (AMRAAM), AIM-9M, AIM-9X (Sidewinder)		Raytheon	Le nombre de missiles est classé secret défense
	Secret défense	Air-air : AIM-132 (ASRAAM)		MBDA (Royaume-Uni)	Le nombre de missiles est classé secret défense
	Secret défense	Air-air : AGM-142 (SOWS)		RAFAEL	Le nombre de missiles est classé secret défense
	Secret défense	Air-air : AGM-119 (Penguin)		Kongsberg Defence and Aerospace (Norvège)	Le nombre de missiles est classé secret défense
	Secret défense	Air-air : AGM-84 (Harpoon)		Boeing	Le nombre de missiles est classé secret défense
	Secret défense	Air-surface : AGM-114 (Hellfire)		Lockheed Martin	Le nombre de missiles est classé secret défense
	Secret défense	Air-surface : AGM-154 (JSOW)		Raytheon	Le nombre de missiles est classé secret défense

<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Achats liés à la production nationale</i>	<i>Constructeur</i>	<i>Observations</i>
	Secret défense	Air-surface : AGM-158 (JASSM)		Lockheed Martin	Le nombre de missiles est classé secret défense. Ces missiles ont été acceptés par le Ministère australien de la défense mais sont toujours sur le territoire des États-Unis.
	Secret défense	Surface-air : RIM-162B (ESSM), SM-1 (Standard), SM-2 (Standard)		Raytheon	Le nombre de missiles est classé secret défense
	Secret défense	Surface-surface : RGM-84, UGM-84 (Harpoon – variantes du Block I et du Block II)		Boeing	Le nombre de missiles est classé secret défense
	Secret défense	Sol-sol : FGM-148C et FGM-148E (Javelin)		Raytheon/ Lockheed Martin	Le nombre de missiles est classé secret défense
	Secret défense	Sol-air : Bollide, RBS-70		SAAB-BOFORS	Le nombre de missiles est classé secret défense

## Autriche

### Dotations militaires

<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Observations</i>
I. Chars de bataille	114	Allemagne	Char de bataille Leopard	
II. Véhicules blindés de combat	819	États-Unis Autriche	51 M109 (C2, Trg) 71 Pandur (dont 3 ambulances) 112 Ulan 457 Saurier (dont 16 ambulances blindées) 128 chars légers Kürassier	Plus de 200 véhicules blindés de combat ne sont plus en service.
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	808	États-Unis Royaume-Uni  République tchèque  Autriche	154 M109 19 IFH (105 mm) 8 mortiers (120 mm) 32 mortiers (moins de 120 mm) 1 mortier (moins de 120 mm) 14 LRM 192 mortiers (120 mm) 388 mortiers (81 mm)	Systèmes retirés du service : 100 obusiers automoteurs  9 mortiers (120 mm) 221 mortiers (moins de 120 mm) 19 obusiers tractés 14 LRM
IV. Avions de combat	15	Allemagne		
V. Hélicoptères d'attaque	Néant			
VI. Navires de guerre	Néant			
VII. Missiles et lanceurs de missiles	20	Missiles : Allemagne  Lanceurs : Italie		

**Achats liés à la production nationale**

<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Dotations en usage</i>
I. Chars de bataille	Néant
II. Véhicules blindés de combat	Néant
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	Néant
IV. Avions de combat	Néant
V. Hélicoptères d'attaque	Néant
VI. Navires de guerre	Néant
VII. Missiles et lanceurs de missiles	Néant

## Bulgarie

### Dotations militaires et achats liés à la production nationale

<i>Catégorie</i>	<i>Dotations militaires</i>	<i>Achats liés à la production nationale</i>
I. Chars de bataille	564	Néant
II. Véhicules blindés de combat	738	Néant
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	1 176	Néant
IV. Avions de combat	62	Néant
V. Hélicoptères d'attaque	19	Néant

### Dotations militaires destinées à l'exportation

<i>Catégorie</i>	<i>Dotations militaires</i>
I. Chars de bataille	Néant
II. Véhicules blindés de combat	Néant
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	184
IV. Avions de combat	Néant
V. Hélicoptères d'attaque	Néant
VI. Navires de guerre	Néant
VII. Missiles et lanceurs de missiles	Néant

*Notes :*

1. Les informations actuelles concernant la République de Bulgarie allant jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2010 et sur les dotations militaires et les achats liés à la production nationale.
2. Selon les informations fournies sur la base du document de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe sur l'échange global d'informations militaires, jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2010, les Forces armées bulgares disposaient de six navires de guerre d'un déplacement total de 400 tonnes et d'un sous-marin d'un déplacement de plus de 50 tonnes.

## Espagne

### Dotations militaires au 31 décembre 2009

<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Armée de terre</i>	<i>Marine</i>	<i>Armée de l'air</i>	<b>Total</b>
I. Chars de bataille	440	16	0	<b>456</b>
II. Véhicules blindés de combat	2 749	43	0	<b>2 792</b>
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	1 961	36	0	<b>1 997</b>
IV. Avions de combat	0	16	176	<b>192</b>
V. Hélicoptères d'attaque	32	31	0	<b>63</b>
VI. Navires de guerre	0	46	0	<b>46</b>
VII. Missiles et lanceurs de missiles	180	178	553	<b>911</b>

### Achats liés à la production nationale

<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Observations</i>
I. Chars de bataille	26	Leopard	
II. Véhicules blindés de combat	13	VAMTAC	
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	10	OBUS M110	
IV. Avions de combat	3	EF-2000	
V. Hélicoptères d'attaque	0		
VI. Navires de guerre	0		
VII. Missiles et lanceurs de missiles	0		

## Estonie

Pays déclarant : Estonie

Original : anglais

Informations générales : oui

Points de contact nationaux : oui

Année civile : 2009

Date de présentation : 29 avril 2010

### Dotations militaires

<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Dotations militaires</i>	<i>Description de la pièce</i>
I. Chars de bataille	Non	
II. Véhicules blindés de combat	20 2 5 49 4	BTR-80 BTR-70 SISU XA-180C2 SISU XA-180 EST SISU XA-180 MED
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	24 42 38 165 14 41 10	Obusier FH70/A1 de 155 mm Obusier H63 de 122 mm Obusier H61-37 de 105 mm Mortier 41D de 120 mm Mortier 2B11 de 120 mm Mortier B455 de 81 mm Mortier NM95 de 81 mm
IV. Avions de combat	Non	
V. Hélicoptères d'attaque	Non	
VI. Navires de guerre	Non	
VII. Missiles et lanceurs de missiles	Non	

## États-Unis d'Amérique

### Informations générales disponibles sur les dotations militaires et les achats liés à la production nationale

Les informations qui suivent sont valables pour les États-Unis d'Amérique pour l'année civile 2009 et sont classées suivant les mêmes catégories que celles utilisées pour les exportations et les importations.

<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Dotations militaires</i>	<i>Achats liés à la production nationale</i>
I. Chars de bataille	6 242	0
II. Véhicules blindés de combat	20 493	527
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	5 972	328
IV. Avions de combat	3 756	57
V. Hélicoptères d'attaque	1 662	1
VI. Navires de guerre	287	9
VII. Missiles et lanceurs de missiles	117 757	1 427

*Notes :*

Dans ses résolutions 46/36 L (par. 10 et 18), 47/52 L (par. 5) et 49/75 C (par. 4), l'Assemblée générale invite tous les États Membres à fournir des informations générales sur les politiques et procédures nationales régissant les importations et les exportations d'armes, en ce qui concerne aussi bien les transferts d'armements que la prévention des transferts d'armes illicites. Les documents présentés par le passé par les États-Unis d'Amérique, qui contenaient en conséquence de telles informations, restent valables.

La date du transfert de propriété est le critère qu'appliquent les États-Unis d'Amérique pour l'enregistrement des transferts de matériel militaire avec les autres pays. Autrement dit, le document présenté en 2010 retrace le matériel dont le titre a été transféré au cours de l'année civile 2009.

## Finlande

### Dotations militaires, année 2009

<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Dotations militaires (note 1)</i>	<i>Achats liés à la production nationale</i>
I. Chars de bataille	108	
II. Véhicules blindés de combat (note 2)	978	
III. Systèmes d'artillerie (note 3)	1 192	
IV. Avions de combat	62	
V. Hélicoptères d'attaque	Néant	
VI. Navires de guerre	11	
VII. Missiles et lanceurs de missiles	46	

*Notes :*

1. Données valables au 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour les dotations militaires des formations et unités dans l'organisation du commandement.
2. Véhicules blindés de transport de troupes et véhicules blindés de combat d'infanterie.
3. Pièces d'artillerie et mortiers automoteurs et tractés (y compris pour la défense côtière) (calibre 100 mm et plus).

## Grèce

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Dotations militaires</i>	<i>Achats liés à la production nationale</i>
I. Chars de bataille	1 614	Néant
II. Véhicules blindés de combat	2 179	Néant
III. Systèmes d'artillerie	1 723	Néant
IV. Avions de combat	593	Néant
V. Hélicoptères d'attaque	31	Néant
VI. Navires de guerre	52	Néant
VII. Missiles et lanceurs de missiles MANPADS	Note	Néant

*Note* : Informations limitées du fait de la réglementation en matière de sécurité.

## Japon

Pays déclarant : Japon

Année civile : 2009

Original : anglais

Date de présentation : 10 juin 2010

Informations générales : oui

Points de contact nationaux : non

### Dotations militaires

<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Nombre de pièces</i>
I. Chars de bataille	1) Char type 74	524
	2) Char type 90	324
II. Véhicules blindés de combat	1) Véhicule blindé de transport de troupes type 73	300
	2) Véhicule blindé de transport de troupes type 96	269
	3) Véhicule blindé de combat type 89	68
	4) Véhicule de communication et de commandement type 82	229
	5) Véhicule de patrouille et de reconnaissance type 87	101
	6) Véhicule à roues avec protection chimique	40
	7) Mitrailleuse antiaérienne automotrice type 87	52
	8) Canon sans recul automoteur type 60 de 106 mm	0
	9) Véhicule de dépannage de chars type 78	48
	10) Véhicule de dépannage de chars type 90	24
	11) Véhicule de ravitaillement en munitions type 87	78
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	1) Lance-roquettes M20 de 89 mm	1 567
	2) Mortier type 64 de 81 mm	817
	3) Mortier L16 de 81 mm	601
	4) Mortier M2 de 107 mm	161
	5) Mortier RT de 120 mm	410
	6) Mortier automoteur type 96 de 120 mm	24
	7) Canon sans recul de 84 mm	2 711
	8) Canon sans recul type 60 de 106 mm	390
	9) Obusier automoteur type 75 de 155 mm	63
	10) Obusier FH70 de 155 mm	422
	11) Obusier automoteur type 99 de 155 mm	54
	12) Obusier automoteur de 203 mm	79
	13) Lance-roquettes multiples M270	99
IV. Avions de combat	1) F-15J/DJ	202
	2) F-4EJ <sup>a</sup>	73
	3) RF-4E/EJ	13
	4) F-2A/B	84
	5) P-3C	94
	6) EP-3	5

<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Nombre de pièces</i>
V. Hélicoptères d'attaque	AH-1S	74
	AH-64D	8
	SH-60K	29
VI. Navires de guerre	1) Destroyer	52
	2) Sous-marin	16
	3) Mouilleur de mines	19
	4) Patrouilleur lance-missiles	7
	5) Chaland de débarquement de chars/tout usage	5
	6) Vaisseau auxiliaire	8
VII. Missiles et lanceurs de missiles a) b)		

<sup>a</sup> Y compris les modèles améliorés du F-4Ej.

### Achats liés à la production nationale

<i>Catégorie</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Nombre de pièces</i>
I. Chars de bataille	Char type 90	8
II. Véhicules blindés de combat	Véhicule blindé de transport de troupes type 96	16
	Véhicule de patrouille et de reconnaissance type 82	1
	Véhicule à roues avec protection chimique	4
	Véhicule de dépannage de chars type 90	2
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	Mortier L16 de 81 mm	10
	Mortier RT de 120 mm	4
	Obusier automoteur type 99 de 155 mm	8
IV. Avions de combat		Néant
V. Hélicoptères d'attaque	SH-60K	2
VI. Navires de guerre	Destroyer	2
	Dragueur de mines côtier	1
VII. Missiles et lanceurs de missiles a) b)		

### Achats d'armes légères et de petit calibre liés à la production nationale

<i>Description de la pièce</i>	<i>Nombre de pièces</i>
Fusil type 89	18
Mitrailleuse MINIMI de 5,56 mm	454
Mitrailleuse lourde de 12,7 mm	118
Mortier L16 de 81 mm	10
Pistolet mitrailleur de 9 mm	26

## Lituanie

Pays déclarant : Lituanie

Année civile : 2009

Original : anglais

Date de présentation : 8 juin 2010

Informations générales : oui

Points de contact nationaux : oui

### Dotations militaires

<i>Catégorie</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Nombre de pièces</i>
I. Chars de bataille		<b>Néant</b>
II. Véhicules blindés de combat	<b>Total :</b>	<b>248</b>
	M113	222
	BTR-60 PB	19
	MT-LB	7
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	<b>Total :</b>	<b>163</b>
	Obusier M101 de 105 mm	54
	Mortier 2B11 de 120 mm	20
	Mortier M1982 de 120 mm	17
	Mortier M38/43 de 120 mm	18
	Mortier M41D de 120 mm	12
	Mortier « Tampella » M113 de 120 mm	42
IV. Avions de combat		Néant
V. Hélicoptères d'attaque		Néant
VI. Navires de guerre		1
VII. Missiles et lanceurs de missiles	a) RBS-70	20
	b) Stinger	8

## Norvège

### Achats liés à la production nationale

En 2009, le Royaume de Norvège s'est doté des éléments suivants :

#### **1 X Frégate de classe « Fridtjof Nansen »**

La frégate de classe « Fridtjof Nansen » a été construite par les chantiers navals de Navantia à Ferrol (Espagne) et livrée en 2009.

### Équipage

Les frégates de classe F-310 sont servies par un équipage permanent de 120 hommes.

### Dimensions générales

Longueur générale : 134 m

Largeur maximale : 16,8 m

Hauteur maximale : 31 m

Profondeur maximale : 7,6 m

Poids : 5 300 tonnes

Vitesse : 26 nœuds

### Systèmes d'armes intégrés

*Lutte antiaérienne :*

Lanceur vertical de missile Evolved Sea Sparrow

*Lutte antinavire :*

Nouveau missile norvégien Strike et Canon OTO Melara de 76 mm

*Lutte anti-sous-marine :*

Torpilles Sting Ray, grenades sous-marines, hélicoptère anti-sous-marin NH90 armé de torpilles

### Détecteurs d'armes intégrés

Radar aérien et de surface, système d'identification ami-ennemi (IFF), système d'illumination de cible, sonar de coque, système de sonars actifs et passifs en réseaux remorqués, système de capteurs électro-optiques, systèmes de soutien électronique

## Pays-Bas

### Dotations militaires

<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Nombre de pièces</i>
I. Chars de bataille	1) Leopard 1	15
	2) Leopard 2	135
II. Véhicules blindés de combat	12) YPR-765 (25 mm)	314
	13) YPR-765	566
	14) CV 9035	82
	15) M-113 (25 mm) C & V	50
	16) XA-188	78
	17) Bushmaster	53
	18) BVS-10 Viking	98
	19) TPZ-1 Fuchs	1
	20) FENNEK	392
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	1) Obusier M-109 SP	123
	2) Obusier tracté FH-70	1
	3) Mortier Brandt de 81 mm	161
	4) Mortier Brandt de 120 mm	82
	5) Obusier PzH 2000	54
IV. Avions de combat	1) F-16	134
V. Hélicoptères d'attaque	1) AH-64 Apache	29
VI. Navires de guerre	1) Bâtiments de surface	
	a) Frégate de classe M <ul style="list-style-type: none"> <li>• Classe « Karel Doorman »</li> </ul>	3
	b) Frégate LCF <ul style="list-style-type: none"> <li>• Classe « De Zeven Provinciën »</li> </ul>	4
	c) Vaisseaux auxiliaires/ravitaillement <ul style="list-style-type: none"> <li>• Classe « Poolster »</li> </ul>	2
	d) Transport de chalands de débarquement <ul style="list-style-type: none"> <li>• Classe « Rotterdam »</li> </ul>	2
	2) Sous-marins <ul style="list-style-type: none"> <li>• Classe « Walrus »</li> </ul>	4
VII. Missiles et lanceurs de missiles	Du fait de la réglementation en matière de sécurité, seul le grand total est indiqué.	373
MANPADS		1 677

## Observations :

- I. Chars de bataille 29 LEOPARD 2 ont été exportés au Portugal.  
3 LEOPARD 2 ont été transformés en véhicules blindés de dépannage amphibies.  
1 LEOPARD 1 a été transformé en véhicule-école.
- II. Véhicules blindés de combat 16 YPR-765 ont été remis en service.  
1 YPR-765 (25 mm) a été remis en service.  
20 CV 9035 ont été importés de Suède.  
5 BUSHMASTER ont été importés d'Australie.  
52 M113 C&V ont été retirés du service.  
32 BVS-10 VIKING ont été importés de Suède.
- III. Systèmes d'artillerie de gros calibre 14 PZH 2000 ont été importés d'Allemagne.  
2 obusiers M109 SP ont été retirés du service.  
13 obusiers Brandt de 81 mm ont été remis en service.  
5 obusiers Brandt de 120 mm ont été retirés du service.
- IV. Avions de combat 6 F16 ont été exportés en Jordanie.
- V. Hélicoptères d'attaque Pas d'observation
- VI. Navires de guerre 1 frégate de classe M « Karel Doorman » a été exportée au Portugal.  
1 corvette de classe « Sigma » a été exportée en Indonésie.
- VII. Missiles et lanceurs de missiles 4 Harpoon et 16 Sea Sparrow ont été exportés au Portugal.
- MANPADS 46 MANPADS ont été tirés.

**Achats liés à la production nationale**

<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Nombre de pièces</i>
I. Chars de bataille	Néant
II. Véhicules blindés de combat	Néant
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	Néant
IV. Avions de combat	Néant
V. Hélicoptères d'attaque	Néant
VI. Navires de guerre	Néant
VII. Missiles et lanceurs de missiles	Néant
MANPADS	Néant

## Roumanie

### Armes classiques en service, 2010

<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Sous-catégorie</i>	<i>Type</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>Achats liés à la production nationale</i>
I. Chars de bataille			<b>1 280</b>	Néant
		T-55	803	
		TR-580	226	
		TR-85	251	
II. Véhicules blindés de combat			<b>1 699</b>	Néant
	VBTT	VLMR	1 592	
		TAB Zimbru	88	
		TAB-71	69	
		TAB-77	846	
		TABC-79	162	
	VBCI		48	
MLI-84		48		
VCAL		59		
	SU-100	59		
III. Artillerie			<b>1 896</b>	Néant
	Canon/obusier		993	
		Obusier automoteur 2S1 SP	6	
		Canon 82	75	
		Canon-obusier 85	114	
		Obusier 81	329	
		Obusier M-30	210	
		Canon-obusier ML-20	53	
		Obusier modèle 89 SP	42	
	Obusier de montagne 98	164		
	Mortier		715	
		M M1982	317	
		M M1977	398	
LMR		188		
	APR-40	140		
	LAROM	48		
IV. Avions de combat			<b>74</b>	Néant
		MiG-21	74	

<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Sous-catégorie</i>	<i>Type</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>Achats liés à la production nationale</i>
V. Hélicoptères d'attaque	MPHELO		<b>31</b>	Néant
			23	
		IAR-330 SOCAT	23	
VI. Navires de guerre			<b>16</b>	Néant
		Patrouilleur rapide	3	
		Frégate	3	
		Corvette	4	
		Dragueur de mines	4	
		Mouilleur de mines	1	
		Sous-marin	1	
VII. Missiles et lanceurs de missiles	MANPADS		<b>212</b>	Néant
			212	
		CA-94	212	

## Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

### Dotations militaires

<i>Catégorie</i>	<i>Description</i>	<i>Nombre</i>
I. Chars de bataille	Challenger 2	345
II. Véhicules blindés de combat	Viking – véhicule de l'avant blindé Viking – véhicule de transport de troupes Viking – véhicule de dépannage et de réparation Viking – véhicule de commandement Famille FV430 VCR (tracté) Scimitar VCR (tracté) Spartan VCR (tracté) Sultan VCR (tracté) Sturgeon VCR (tracté) Salamander Saxon Warrior Panther	117 75 (dont 6 équipés en ambulance) 14 31 (dont 2 équipés en ambulance) 1 430 322 478 203 35 32 147 793 352
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	Canon léger de 105 mm Obusier AS90 SP Lanceurs MLTR Véhicule de dépannage et de réparation LRM	126 145 36 4
IV. Avions de combat	Harrier GR7/9 Tornado GR4 Tornado F3 Nimrod MR2 Nimrod R1 Sentry Typhoon Reaper	68 137 53 11 2 7 62 1
V. Hélicoptères d'attaque	Gazelle Lynx AH7 Lynx AH9 Apache AH1 Sea King HC4 Sea King HAS 6 (CR) Puma HC1 <sup>a</sup> Merlin HC3/3A Chinook HC2/2a Chinook HC3 Lynx Mk3 Lynx Mk8 Merlin Mk1 Sea King Mk7	39 64 22 67 37 5 43 34 28 38 8 27 42 13
VI. Navires de guerre	Sous-marins <sup>b</sup> Porte-avions <sup>c</sup> Frégates/destroyers <sup>d</sup> Navires amphibies Navires hydrographiques	11 2 25 3 5

<i>Catégorie</i>	<i>Description</i>	<i>Nombre</i>
	Patrouilleurs océaniques	4
	Navire-école de pilotage	1
	Navire de réparation et de maintenance	1
	Pétrolier ravitailleur	14
	Bâtiment antimines (MCMV) <sup>e</sup>	16
VII. Missiles et lanceurs de missiles	<b>Total</b>	<b>5 893</b>

<sup>a</sup> Les 43 appareils mentionnés l'an dernier comprenaient 9 hélicoptères Puma (actuellement catégories IV et V) dont il est improbable qu'ils soient remis à l'état du HC1.

<sup>b</sup> Le HMS Trafalgar a été retiré du service en décembre 2009.

<sup>c</sup> Le HMS Invincible est en très faible état de préparation depuis 2005, avant son retrait définitif du service en 2010. Il n'est pas comptabilisé ici.

<sup>d</sup> Deux destroyers de type 45 ont été livrés au Ministère de la défense mais ne sont pas encore entrés en service dans la Marine royale.

<sup>e</sup> C'est ce chiffre 16 qu'il faut également lire dans le rapport de l'année dernière.

### Achats liés à la production nationale

<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>Modèle, type et variantes</i>
I. Chars de bataille		
II. Véhicules blindés de combat	24	Viking Mk2 (22xTCV & 2xCV)
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre		
IV. Avions de combat		
V. Hélicoptères d'attaque		
VI. Navires de guerre		
VII. Missiles et lanceurs de missiles	191 260	Missiles à autoguidage bimode Brimstone Missile Starstreak HVM

#### Note :

« Achats liés à la production nationale » s'entend des systèmes d'armement complets achetés par le Gouvernement auprès de fournisseurs opérant au Royaume-Uni ou dans le cadre de programmes auxquels collabore le Royaume-Uni en tant que partenaire.

## Suède

Dotations militaires et achats liés à la production nationale au 1<sup>er</sup> janvier 2009

<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<b>Total</b>	<i>Achats liés à la production nationale</i>
I. Chars de bataille	Strv 121	160	<b>280</b>	Néant
	Strv 122	120		
II. Véhicules blindés de combat	Patgb 180	34	<b>955</b>	Néant
	Patgb 202A	20		
	Patgb 203A	149		
	Pbv 302	214		
	Stripbv 3021	30		
	Epbv 3022	13		
	Rlpbv 3024	19		
	Pbv 401A	72		
	Pbv 4020	20		
	Strf 9040	354		
	Lvkv 90	30		
III. Systèmes d'artillerie de gros calibre	Grk (8cm)	208	<b>464</b>	Néant
	Grk (12cm)	207		
	Haub 77 (15,5cm)	49		
IV. Avions de combat	JAS 39 GRIPEN (différentes versions)	130	<b>210</b>	Néant
	SK 60 (PTA)	80		
V. Hélicoptères d'attaque		0	<b>0</b>	Néant
VI. Navires de guerre	Sous-marins de classe « Gotland »	3	<b>23</b>	Néant
	Sous-marins de classe « Södermaland »	2		
	Corvettes de classe « Stockholm »	2		
	Corvettes de classe « Göteborg »	4		
	Corvettes de classe « Visby »	2		
	Bâtiments antimines de classe « Koster »	5		
	Bâtiment antimines de classe « Spårö »	2		
	Mouilleur de mines et navire-école	1		
	Navire de soutien Visborg	1		
	Navire de soutien Trossö	1		
VII. Missiles a) et lanceurs de missiles	RB 99	Secret défense		Néant
	RB 98	Secret défense		

<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<b>Total</b>	<i>Achats liés à la production nationale</i>
MANPADS b)	RBS12	Secret défense	<b>90</b>	Néant
	RBS15	Secret défense		
	RBS70 (lanceurs)	90		

### Liste des abréviations utilisées :

#### I. Chars de bataille

Strv 121 Char de bataille Leopard Krauss-Maffei type 2 A4  
 Strv 122 Char de bataille Leopard Krauss-Maffei type 2 A5 S

#### II. Véhicules blindés de combat (dont LAL)

Patgb 180 Véhicule blindé de transport de troupes Pasi 180  
 Patgb 202 Véhicule blindé de combat d'infanterie Pasi 202  
 Patgb 203 Véhicule blindé de combat d'infanterie Pasi 203  
 Pbv 302 Véhicule blindé de combat d'infanterie Haegglund 302  
 Stripbv 3021 Véhicule blindé de commandement Haegglund 3021  
 Epbv 3022 Véhicule blindé d'observation Haegglund 3022  
 Rlpbv 3024 Véhicule blindé de transport de troupes et de relais radio Haegglund 3024  
 Pbv 401 Véhicule blindé de transport de troupes 401 (MT-LB)  
 Bgbv 4012 Véhicule blindé de dépannage 4012  
 Rlpbv 4014 Véhicule blindé de transport de troupes et de relais radio 4014  
 Pbv 4020 Véhicule blindé de combat d'infanterie 4020 (MT-LBU)  
 Strf 9040 Véhicule blindé de combat d'infanterie Haegglund 9040  
 Lvkv 90 Véhicule blindé antiaérien Haegglund 90

#### III. Systèmes d'artillerie de gros calibre

Grk Mortier  
 Haub Obusier

#### IV. Avions de combat (dont PTA)

JAS 39 Avion de reconnaissance, de chasse et d'attaque SAAB 39  
 SK 60 SAAB 105 (PTA)

#### VII. Missiles et lanceurs de missiles

RBS12 Missile mer-mer (Penguin Mk2)  
 RBS15 Missile air-mer/mer-mer (RBS 15 Mk2)  
 RBS70 Lanceur de missiles de défense antiaérienne (RBS 70)  
 RB 98 Missile air-air (IRIS-T)  
 RB 99 Missile air-air (AMRAAM)

## Suisse

### Dotations militaires

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>
<i>Catégorie (I à VII)</i>	<i>Dotations militaires</i>	<i>Achats liés à la production nationale</i>
I. Chars de bataille <sup>1</sup>	344	
II. Véhicules blindés de combat <sup>2</sup>	610	
III. Systèmes d'artillerie <sup>3</sup>	496	
IV. Avions de combat <sup>4</sup>	87	
V. Hélicoptères d'attaque <sup>5</sup>	Néant	
VI. Navires de guerre <sup>6</sup>	Néant	
VII. Missiles et lanceurs de missiles <sup>7</sup>	Quelques STINGER	

#### Observations :

Données tirées de l'AEMI (Échange annuel d'informations militaires) au 1<sup>er</sup> janvier 2010 (définitions conformes à celles énoncées à l'annexe de la résolution 46/36 L de l'Assemblée générale intitulée « Transparence dans le domaine des armements »). Voir également la résolution 58/54 de l'Assemblée générale (communication volontaire d'informations) et les définitions énoncées au paragraphe 112 (III et VII).

#### Forces terrestres :

<sup>1</sup> Voir AEMI Cat. f 344 BT.

<sup>2</sup> Voir AEMI Cat. h 500 ACVs, Cat. j 110 ATGM.

<sup>3</sup> Voir AEMI Cat. k 200 ARTY plus 296 mortiers de 81 mm (information fournie à titre volontaire).

#### Forces aériennes :

<sup>4</sup> Voir AEMI Cat. f 87 CAIR.

<sup>5</sup> La Suisse n'a pas d'hélicoptères de combat.

<sup>6</sup> La Suisse n'a pas de marine.

<sup>7</sup> La Suisse n'a pas de missiles d'une portée d'au moins 25 kilomètres; STINGER (information fournie à titre volontaire).

## IV. Informations communiquées par les gouvernements sur les transferts internationaux d'armes légères et de petit calibre

### Albanie

Pays déclarant : Albanie

Original : anglais

Informations générales : oui

Points de contact nationaux : oui

Année civile : 2009

Date de présentation : 25 avril 2010

### Exportations

A	B	C	D	E	Observations	
					Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
	État(s) exportateur(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)		
Armes de petit calibre						
6. Divers	Burundi	115 510		Monténégro	Cartouche de 12,7 x 108 mm	
	Monténégro	9 990 150 000 24 000			Cartouche de 37 mm Obus de mortier : 82 mm Obus de mortier : 120 mm	
	Yémen	20 000 4 000 000			Obus de mortier : 120 mm Cartouche de 12,7 x 108 mm	
	République tchèque	50 000 000 10 000 000			Munitions de 7,62 x 54 mm Munitions de 12,7 x 108 mm	

### Importations

A	B	C	D	E	Observations	
					Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
	État(s) exportateur(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)		
Armes de petit calibre						
1. Revolvers et pistolets à chargement automatique	Italie	185 150			Pistolet (Px4 Storm) Pistolet	
2. Fusils et carabines	Italie	100 6			Fusil-mitrailleur Fusil de précision	
6. Divers	Italie	402 000 1 146 000			Cartouche de 9 x 19 mm Cartouche de 5,56 x 45 mm	

Note :

Ces éléments correspondent aux permis délivrés par l'Autorité de contrôle des exportations.

## Allemagne

### Informations sur les transferts internationaux d'armes légères et de petit calibre

#### Exportations

A	B	C	D	E	Observations	
	<i>État(s) importateur(s) final(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
Armes de petit calibre						
2. Fusils et carabines	Croatie	1				
	Japon	4				
	Monténégro	27				
3. Pistolets mitrailleurs	Afrique du Sud	195				
	Australie	25				
	Bahreïn	7				
	Belgique	134				
	Bermudes	25				
	Bhoutan	20				
	Bulgarie	46				
	Canada	47				
	Chili	348				
	Croatie	48				
	Égypte	884				
	Émirats arabes unis	100				
	Espagne	64				
	Estonie	3				
	États-Unis	788				
	Finlande	20				
	France	21				
	Inde	307				
	Indonésie	318				
	Italie	36				
	Japon	13				
	Koweït	300				
	Lettonie	100				
	Lituanie	9				
	Malaisie	60				
	Mexique	19				
	Monténégro	230				
	Norvège	5				
	Nouvelle-Zélande	15				
	Pays-Bas	100				

A	B	C	D	E	Observations	
	<i>État(s) importateur(s) final(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
	Philippines Pologne Portugal Qatar République tchèque Roumanie Royaume-Uni Saint-Marin Serbie Singapour Slovénie Suède Suisse Tchad Trinité-et- Tobago Uruguay	60 13 6 34 83 150 160 11 335 30 20 85 124 10 200 2			Mission des Nations Unies	
4. Fusils d'assaut	Arabie saoudite Bahreïn Bhoutan Canada Chili Croatie Danemark Estonie Espagne États-Unis Finlande France Haïti Inde Irlande Italie Japon Lettonie Lituanie Luxembourg Monténégro Norvège	3 500 2 11 56 6 54 123 52 1 981 1 585 28 649 18 425 17 49 35 800 5 410 7 110 10 536			Mission des Nations Unies	

A	B	C	D	E	Observations	
	<i>État(s) importateur(s) final(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
	Oman	2				
	Pays-Bas	10				
	Philippines	117				
	Pologne	81				
	Portugal	50				
	Qatar	2				
	République tchèque	52				
	Roumanie	140				
	Royaume-Uni	371				
	Serbie	300				
	Slovaquie	40				
	Suède	182				
	Suisse	15				
	Tchad	15			Mission des Nations Unies	
	Uruguay	45				
5. Mitrailleuses légères	Espagne	170				
	Italie	6				
	Royaume-Uni	1 461				
	Turquie	345				
	Uruguay	150				
Armes légères						
2. Lance-grenades portatifs, amovibles ou montés	Autriche	1				
	Croatie	27				
	Espagne	50				
	Estonie	106				
	États-Unis	16				
	Finlande	1				
	France	87				
	Irlande	8				
	Italie	102				
	Japon	8				
	Jordanie	300				
	Lettonie	80				
	Luxembourg	1				
	Monténégro	40				
	Norvège	2 405				
	Oman	1				
	Pays-Bas	12				
	Pologne	2				

A	B	C	D	E	Observations	
	<i>État(s) importateur(s) final(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
	Portugal	18				
	Royaume-Uni	728				
	Serbie	40				
	Slovaquie	8				
4. Fusils sans recul	Italie	1 100				
	Koweït	355				
	Lituanie	2				
	Pays-Bas	10				
	République de Corée	1 940				
	Royaume-Uni	4				
	Singapour	1 500				
5. Lance-missiles et lance-roquettes antichars portatifs	France	7			Système de lancement pour Spike	
	Lettonie	5				
	Pologne	19				
6. Mortiers de calibre inférieur à 75 mm	Canada	6				
	Finlande	120				
	Italie	64				

### Importations

A	B	C	D	E	Observations	
	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
Armes de petit calibre						
1. Revolvers et pistolets à chargement automatique	Autriche	96				À l'usage de la police et des douanes
	États-Unis	22				À l'usage de la police
2. Fusils et carabines	États-Unis	1				
	Fédération de Russie	1				
	Italie	5				

## Arménie

Pays déclarant : Arménie

Original : anglais

Points de contact nationaux : oui

Année civile : 2009

Date de présentation : 28 mai 2010

### Importations

A	B	C	D	E	Observations	
					Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>		
Armes de petit calibre						
1. Revolvers et pistolets à chargement automatique	Fédération de Russie	300 300 3			PM PMM PSM	
2. Fusils et carabines	Fédération de Russie	3			BSS	
3. Pistolets mitrailleurs	Fédération de Russie	480			AK-105	
5. Mitrailleuses légères	Fédération de Russie	36			RPK-74M	

## Australie

### Exportations

A	B	C	D	E	<i>Observations</i>	
	<i>État(s) importateur(s) final(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
Armes de petit calibre	Divers  Divers	278 (autorisations d'exportation militaire)  5 (permis d'exportation militaire)			Armes non militaires (fusils, carabines, mousquets, pistolets, revolvers, fusils de chasse, armes à canon lisse)	Les données correspondent aux autorisations d'exportation militaire et aux permis d'exportation militaire délivrés par le Bureau du contrôle des exportations du Ministère australien de la défense, et non aux exportations réelles. Par ailleurs, il faut noter qu'une même autorisation peut porter sur plusieurs armes à feu.
5. Mitrailleuses légères		1 (autorisation d'exportation militaire)	Australie		Conformément aux catégories ML1 et ML2 de la Liste des munitions de l'Arrangement de Wassenaar	Les données correspondent aux autorisations d'exportation (MEA) délivrées par le Bureau du contrôle des exportations du Ministère australien de la défense et non aux exportations réelles. Par ailleurs, il faut noter qu'une même autorisation peut porter sur plusieurs armes à feu.

## Importations

A	B	C	D	E	Observations	
	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
Armes de petit calibre						
1. Revolvers et pistolets à chargement automatique		Secret défense			Pistolet MK3 9 mm	
2. Fusils et carabines	États-Unis	Secret défense			MK 11 MOD 0 7,62 mm AWMP-F 7,62 mm	
3. Pistolets mitrailleurs	États-Unis	Secret défense			MP5 9 mm	
Armes légères						
1. Mitrailleuses lourdes	États-Unis	Secret défense			MAG58 7,62mm	
2. Lance-grenades portatifs, amovibles ou montés		Secret défense			M79 40 mm GL	
4. Fusils sans recul	États-Unis	Secret défense			M3 84 mm Carl Gustaf	
5. Lance-missiles et lance-roquettes antichars portatifs		Secret défense			Javelin	
7. Divers		3 jeux			Rafael Design System- Canon ATK Bushmaster 25 mm, variante navale	

## Bosnie-Herzégovine

Pays déclarant : Bosnie-Herzégovine

Original : anglais

Informations générales : oui

Points de contact nationaux : oui

Année civile : 2009

Date de présentation : 17 juin 2010

### Exportations

A	B <i>État(s) importateur(s) final(s)</i>	C <i>Nombre de pièces</i>	D <i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	E <i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	Observations	
					<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
Armes de petit calibre						
1. Revolvers et pistolets à chargement automatique	Allemagne	1				
2. Fusils et carabines	États-Unis	2				
	Serbie	2				
	Suède	1				
4. Fusils d'assaut	Suisse	2				
Armes légères						
6. Mortiers de calibre inférieur à 75 mm	Royaume-Uni	3				
	Yémen	108				

### Importations

A	B <i>État(s) exportateur(s)</i>	C <i>Nombre de pièces</i>	D <i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	E <i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	Observations	
					<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
Armes de petit calibre						
1. Revolvers et pistolets à chargement automatique	Allemagne	82				
	Autriche	1 276				
	Brésil	700				
	Croatie	532				
	États-Unis	431				
	Grèce	630				
	République tchèque	1 043				
	Serbie	1 560				
	Slovénie	400				
	Turquie	27				

A	B	C	D	E	Observations	
	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
2. Fusils et carabines	Allemagne Autriche Chypre Croatie Danemark États-Unis Grèce Italie République tchèque Serbie Slovénie Suisse Turquie	51 1 151 720 64 1 141 355 159 1 358 2 614 500 8 84				
3. Pistolets mitrailleurs	Italie Turquie	6 6				
4. Fusils d'assaut	Autriche États-Unis Suisse	5 1 95				
Armes légères						
2. Lance-grenades portatifs, amovibles ou montés	Suisse Turquie	21 5				

## Bulgarie

### Informations sur les transferts internationaux d'armes légères et de petit calibre

## Exportations

A	B	C	D	E	Observations	
	<i>État(s) importateur(s) final(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
Armes de petit calibre 1. Revolvers et pistolets à chargement automatique	République tchèque États-Unis Afrique du Sud Mali	243 2 171 10 10				
2. Fusils et carabines	États-Unis Allemagne France Honduras République tchèque Danemark	2 324 110 204 2 980 400 1 960	Autriche			
4. Fusils d'assaut	République tchèque France Inde Danemark Iraq Égypte États-Unis Mali	2 19 3 836 8 1 000 2 15 150 10				
5. Mitrailleuses légères	Yémen Pakistan Iraq France Danemark Nigéria Algérie Inde	1 000 30 5 039 6 2 150 1 504 212				

A	B	C	D	E	Observations	
					Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
	Mali	4				
	Afghanistan	12				
Armes légères						
1. Mitrailleuses lourdes	Mali	1			12,7 x 108 mm Canon de défense antiaérienne ZPU-2	
	Royaume-Uni	2				
2. Lance-grenades portatifs, amovibles ou montés	Afghanistan	92			Lance-grenades amovibles et portatifs de 40 mm	
	Botswana	40				
	République tchèque	3				
	Danemark	2				
	Égypte	2				
	Guinée équatoriale	3 300				
	Éthiopie	41				
	Inde	223				
	Iraq	72				
	Israël	9				
	Ex-République yougoslave de Macédoine	40				
	Pakistan	24				
	Afrique du Sud	2				
Royaume-Uni	3					
États-Unis	700					
4. Fusils sans recul	Congo	12			SPG-9 de 73 mm	
6. Mortiers de calibre inférieur à 75 mm	Iraq	24			Mortier de 60 mm	

## Imports

A	B	C	D	E	Observations	
					Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
Armes de petit calibre						
1. Revolvers et pistolets à chargement automatique	Autriche	817			Pistolet	
	Belgique	60	Portugal			
	Croatie	50				
	République tchèque	235				
	Italie	58				
	Allemagne	995				
	Fédération de Russie	245	Ex-URSS			
	Serbie	500				
	États-Unis	303				
2. Fusils et carabines	Autriche	154			Fusil à lunette	
	Belgique	200	Portugal			
	République tchèque	173				
	Finlande	99				
	France	4				
	Allemagne	604				
	Italie	94				
	Portugal	122				
	Fédération de Russie	154				
	Serbie	21				
	Suisse	2				
	États-Unis	103				
3. Pistolets mitrailleurs	Allemagne	46			9 x 19 mm	
	Serbie	25	Ex-URSS		7,62 x 25 et 7,65	
5. Mitrailleuses légères	Serbie	15			Calibre de 7,92	
	Belgique	4			7,62 x 51mm	

A	B	C	D	E	<i>Observations</i>	
	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
Armes légères						
2. Lance-grenades portatifs, amovibles ou montés	États-Unis Serbie	2 3				

## Colombie

### Informations sur les transferts internationaux d'armes légères et de petit calibre

## Exportations

A	B	C	D	E	Observations	
	État(s) exportateur(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
Armes de petit calibre						
1. Revolvers et pistolets à chargement automatique	Turquie	122			Pistolet Yavuz Regar (9 mm)	Vente
5. Mitrailleuses légères	Israël	33			Negev (5,56 mm)	Vente

## Importations

A	B	C	D	E	Observations	
	État(s) exportateur(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
Armes de petit calibre						
1. Revolvers et pistolets à chargement automatique	États-Unis	148 576			Pistolet (9 mm) Beretta (9 mm)	
5. Mitrailleuses légères	Israël	120			Negev (5,56 mm)	
	États-Unis	228			M-240 (7,62 mm)	
	États-Unis	500			M-60E4 (7,62 mm)	
6. Divers	États-Unis	578			Monoculaire de vision nocturne M914A	
Armes légères						
1. Mitrailleuses lourdes	États-Unis	25			Mitrailleuse (12,7 mm)	
2. Lance-grenades portatifs, amovibles ou montés	États-Unis	50			Lance-grenades (40 x 53 mm)	
6. Mortiers de calibre inférieur à 75 mm	Israël	30			Mortier (60 mm)	
	États-Unis	20			Mortier (60 mm)	

## Danemark

### Informations sur les transferts internationaux d'armes légères et de petit calibre

## Exportations

A	B	C	D	E	Observations	
					Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
Armes de petit calibre						
1. Revolvers et pistolets à chargement automatique	Groenland	56			Pistolets : 1 Sphinx 3000, 2 Glock, 1 SIG P225, 1 Colt Government, 6 Husqvarna Revolvers : 44 Smith & Wesson, 1 Colt	Tous les articles sont exportés temporairement
	Norvège Suisse					
2. Fusils et carabines	Australie	60			Fusils : 8 fusils de chasse Schultz & Larsen Classic, 10 Mauser, 1 Krieghoff, 1 Mannlicher, 11 Parker-Hale, 2 Ruger, 2 Voere, 1 Tikka, 1 Carl Gustav, 1 Sako, 1 Spessart, 4 Withworth, 1 BSA, 1 fusil de chasse Brno, 1 fusil de chasse Magnum, 1 Winchester, 1 fusil de chasse J.P. Sauer & Sohn, 1 Bochbüchsfinte (mélange carabine/fusil de chasse) Carabines : 2 Inland MFG, 1 carabine Martini-Henry Mark I, 8 US-Carbine	44 articles sont exportés temporairement
	Botswana Éthiopie Groenland Norvège Afrique du Sud Suisse États-Unis Zambie					
3. Pistolets mitrailleurs	Norvège	3			1 Colt Thompson 1928, 2 Heckler & Koch MP5	1 article est exporté temporairement

A	B	C	D	E	Observations	
					Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
	État(s) importateur(s) final(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)		
4. Fusils d'assaut	Norvège	2			2 Kalashnikov (AK47)	Tous les articles sont exportés temporairement
6. Divers	Australie Éthiopie Groenland Norvège États-Unis	35			2 fusils à injection (16 mm), 1 fusil Frankonia, 1 fusil SUHL, 1 fusil de chasse Boss & Co, 1 fusil Mossberg 500, 4 fusils à injection Dan-Inject, 1 fusil Highlander, 1 fusil Rizzini Marcheno, 2 BWT G3, 1 mousquet de l'infanterie espagnole, 2 mousquets, 1 canon de signal Comet, 12 canons de signal Diana, 5 autres canons de signal	30 articles sont exportés temporairement

### Importations

A	B	C	D	E	Observations	
					Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
	État(s) exportateur(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)		
Armes de petit calibre						
1. Revolvers et pistolets à chargement automatique	Allemagne	70			H & K (9 mm)	
2. Fusils et carabines	États-Unis Allemagne Canada Canada	1 5 20 30			AIG556 SWAT (5,56 mm) H&K (7,62 mm) CQB M/07 (5,56 mm) C8CQB (5,56 mm)	
4. Fusils d'assaut	Allemagne	75			Heckler & Koch G36	
5. Mitrailleuses légères	États-Unis	2			M60	

## Espagne

### Informations relatives aux transferts internationaux d'armes légères et de petit calibre

#### Exportations

A	B	C	D	E	Observations	
					Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
	État(s) exportateur(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)		
Armes de petit calibre						
2. Fusils et carabines	Chili	1				DUD
	Cuba	1				-/-
5. Mitrailleuses légères	Chili	15				CUD
	Grèce	3				CII
Armes légères						
2. Lance-grenades portatifs, amovibles ou montés	Équateur	6				CUD
	Estonie	203				CII
	Portugal	56				-/-
	Suisse	5				-/-
6. Mortiers de calibre inférieur à 75 mm	Chili	18				CUD
	Danemark	1				CII
	Royaume-Uni	10				-/-

#### Importations

A	B	C	D	E	Observations	
					Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
	État(s) exportateur(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)		
Armes de petit calibre						
1. Revolvers et pistolets à chargement automatique	Allemagne	2 245				
	France	1				
	Italie	12 000				
2. Fusils et carabines	États-Unis	31				
	Royaume-Uni	2				
3. Pistolets mitrailleurs	Allemagne	23				
4. Fusils d'assaut	Allemagne	1 229				
	Suisse	2				

A	B	C	D	E	<i>Observations</i>	
	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
5. Mitrailleuses légères	Allemagne Belgique États-Unis France Grèce Irlande	170 35 16 30 2 1				
Armes légères						
5. Lance-missiles et lance-roquettes antichars portatifs	Belgique France	7 2				

## Ex-République yougoslave de Macédoine

Pays déclarant : ex-République yougoslave de Macédoine

Original : anglais

Informations générales : oui

Points de contact nationaux : oui

Année civile : 2009

Date de présentation : 15 avril 2010

### Informations sur les transferts internationaux d'armes légères et de petit calibre

#### Importations

A	B	C	D	E	Observations	
	<i>État(s) exportateurs(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
Armes de petit calibre						
2. Fusils et carabines	Serbie	35			Fusil de 5,56 mm M21S	Achat
	États-Unis	600			Carabine de 5,56 mm M4	Don
6. Divers	Serbie	4			Fusil de précision de 12,7 mm M93	Achat

## Grèce

## Importations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que pour l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
Armes de petit calibre						
1. Revolvers et pistolets à chargement automatique	États-Unis	9			Pistolet Walther (9 mm)	

## Irlande

Pays déclarant : Irlande

Original : anglais

Informations générales : oui

Points de contact nationaux : non

Année civile : 2009

Date de présentation : 10 mai 2010

### Informations sur les transferts internationaux d'armes légères et de petit calibre

#### Importations

A	B	C	D	E	Observations	
	État(s) exportateur(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
Armes de petit calibre						
2. Fusils et carabines	Allemagne	8 8			H&K 416 H&K 417	
Armes légères						
2. Lance-grenades portatifs, amovibles ou montés	Allemagne	8			Lance-grenades automatiques H&K (40 mm)	

## Kazakhstan

Pays déclarant : Kazakhstan

Original : russe

Informations générales : oui

Points de contact nationaux : oui

Année civile : 2009

Date de présentation : 14 juin 2010

### Informations sur les transferts internationaux d'armes légères et de petit calibre

#### Importations

A	B	C	D	E	Observations	
					Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
Armes de petit calibre						
1. Revolvers et pistolets à chargement automatique	République tchèque Fédération de Russie	500 400			Pistolets (22, 6, 35, 7, 65, 40, 45)	
2. Fusils et carabines	États-Unis  Allemagne  Italie  Fédération de Russie	2  8 6  54  180  1 200	Royaume-Uni Suisse		Fusil de précision de gros calibre TAC-50 Fusil de précision Fusil de précision de calibre 338BT APR WIN Fusil de chasse de calibre 243, 308, 300 Win, 30.06 SPR, 9,32 x 62 Carabines de chasse MP 161K de calibre 22LP Carabines de chasse VEPR	
6. Divers						Armes de chasse et de sport :
	Fédération de Russie	134 28 26 6 6 24 6 60 40				Cayga  Tiger Sobol Korshun CM-2KO Bars-4-1 Los Biatlon-7-3,7-4 MP-161K

A	B	C	D	E	Observations	
	État(s) exportateur(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
	République tchèque	20 150 100 60 50 160 450 50 5 5 30 55 20				Armes de chasse et de sport : Calibre de 17 Calibre de 22 Calibre de 223 Calibre de 243 Calibre de 6,5 x 55 Calibre de 7,62 x 39 Calibre de 308 Calibre de 30-06 Calibre de 8 x 57 Calibre de 9,3 x 62 Calibre de 7 Calibre de 300 Calibre de 338
	Allemagne	35 5 30 70 5 5 5 5 70 20 5 5 5 30 50 50 5 5 10 2 5 2 12 10				Armes de chasse et de sport : Calibre de 223 Calibre de 22-250 Calibre de 243 Calibre de 6,5 x 55 Calibre de 6,5 x 57 Calibre de 25-06 Calibre de 270 Calibre de 7 x 64 Calibre de 308 Calibre de 30-06 Calibre de 8 x 57 Calibre de 9,3 x 62 Calibre de 6,5 x 68 Calibre de 7 Calibre de 300 Calibre de 8 x 68 Calibre de 375 Calibre de 416 Calibre de 458 Calibre de 6PPC Calibre de 6 Norma BR Calibre de 6 x 47 Calibre de 6,5 x 47

A	B	C	D	E	<i>Observations</i>	
	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
	Autriche	20 30				Lapua Calibre de 6,5-284 STEYR de calibre 9 x 19 STEYR S-A1 de calibre de 9 x 12
Armes légères						
2. Lance-grenades portatifs, amovibles ou montés	Allemagne	18	Suisse		Lance-grenades GL-06	

## Lettonie

Pays déclarant : Lettonie

Original : anglais

Informations générales : oui

Points de contact nationaux : oui

Année civile : 2009

Date de présentation : 16 juin 2010

### Informations sur les transferts internationaux d'armes légères et de petit calibre

#### Importations

A	B	C	D	E	Observations	
					Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
Armes de petit calibre						
1. Revolvers et pistolets à chargement automatique	Allemagne Autriche	3 1 200			Walther P99 Walther P22 Glock-17 (9 mm)	
2. Fusils et carabines	Allemagne Suisse	1 1 1			Walther G22 Fusil de précision Unique Alpine TPG-1 A3 Fusil de précision B&T APR308	
3. Pistolets mitrailleurs	Allemagne	100			UMP (H&K), 9 mm	
4. Fusils d'assaut	Allemagne	800			UMP (H&K), 5,56 mm	
5. Mitrailleuses légères	Belgique	50			MINIMI PARA 5,56 mm	
6. Divers	Belgique	26			Mitrailleuse polyvalente MINIMI 7,62	
Armes légères						
2. Lance-grenades portatifs, amovibles ou montés	Allemagne	60 20			AG36 (H&K) 40 mm GMG (H&K) 40 mm	

## Liechtenstein

Pays déclarant : Liechtenstein

Original : anglais

Informations générales : oui

Points de contact nationaux : oui

Année civile : 2009

Date de présentation : 11 mai 2010

### Informations sur les transferts internationaux d'armes légères et de petit calibre

#### Exportations

A	B	C	D	E	Observations	
	État(s) importateur(s) final(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
Armes de petit calibre						
2. Fusils et carabines		1				Importations non commerciales

#### Importations

A	B	C	D	E	Observations	
	État(s) exportateur(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
Armes de petit calibre						
1. Revolvers et pistolets à chargement automatique		8				Importations non commerciales
2. Fusils et carabines		26				Importations non commerciales

## Lituanie

### Informations sur les transferts internationaux d'armes légères et de petit calibre

#### Importations

A	B	C	D	E	Observations	
	État(s) exportateur(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
Armes de petit calibre						
1. Revolvers et pistolets à chargement automatique	Italie  États-Unis Allemagne  Autriche République tchèque	57  145 46 129 58 36	Fédération de Russie			
2. Fusils et carabines	États-Unis Royaume-Uni	135 2 2			AW 300, 7,62 x 66 AW 338, 8,58 x 71	
3. Pistolets mitrailleurs	Allemagne Suisse	9 1			HK UMP, 9 x 19	
5. Mitrailleuses légères	Belgique	8			FN Mini Para, 5,56 x 45	
6. Divers	Royaume-Uni	4				
Armes légères						
2. Lance-grenades portatifs, amovibles ou montés	Allemagne Suisse	381			AT4 HEAT, 84 mm	

## Mexique

### Informations sur les transferts internationaux d'armes légères et de petit calibre

#### Importations

A	B	C	D	E	Observations	
	État(s) exportateur(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
Armes de petit calibre						
1. Revolvers et pistolets à chargement automatique	Allemagne	505			Pistolet MCA Walther (0,22")	
		100			Pistolet ISSC (0,22")	
	Autriche	8 122			Pistolet Glock (9 mm)	
		675			Pistolet Glock (0,40")	
		27			Pistolet Auto MCA Glock (0,45")	
		124			Pistolet Sig MCA Glock (0,357")	
		3 030			Pistolet MCA Glock (0,380")	
		404			Pistolet MCA Glock (40)	
	Belgique	50			Pistolet MCA FN Herstal (5,7)	
	Brésil	101			Pistolet MCA Taurus (9 mm)	
		242			Pistolet Taurus (0,40")	
		192			Pistolet Sig MCA Taurus (0,357")	
		399			Revolver SPL Taurus (0,38")	
		151			Pistolet MCA Taurus (0,380")	
	États-Unis	213			Pistolet MCA Sig Sauer (9 mm)	
		129			Pistolet MCA Sig Sauer (0,357)	
		40			Pistolet MCA Sig Sauer (0,380")	
		505			Pistolet Smith & Wesson (9 mm)	
		1 810			Revolver SPL S&W (0,38")	
		400			Revolver S&W SPL MCA (0,38")	

A	B	C	D	E	Observations	
	État(s) exportateur(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
	Israël  Italie  République tchèque	5  13 115 2 020  505			Pistolet MCA Bul Ranges (9 mm)  Pistolet Beretta (9 mm)  Pistolet MCA Beretta (0,40")  Pistolet MCA Ceska Zbrojovka (0,22)	
2. Fusils et carabines	Allemagne    Belgique  États-Unis	1 010  446  665  27  1 230  1 000  450  2 700  1 010  200  1 269  60  30  1 657  249  6  1  60			Fusil G36C1 5,56 x 45 MCA H&K  Fusil G36KV 5,56 x 45 mm  Fusil G36KV 5,56 x 45 mm H&K  Fusil 5,56 x 45 mm MCA FN Herstal mod. F2000  Carabine 5,56 x 45 mm MCA  Carabine 7,62 x 51 Bushmaster  Fusil 7,62 x 51 Bushmaster  Fusil 7,62 x 51 DPMS Panther mod. LR-308AP4  Carabine 0,450" mod. XM15E2S Bushmaster  Carabine 5,56 mm Bushmaste  Carabine 5,56 x 45 Bushmaster Mod. XM15E2S  Fusil 7,62 x 39 MCA DSA  Fusil automatique 7,62 x 51 MCA mod. SA58  Carabine 0,223" REM MCA Colt mod AR 6520  Carabine 5,56 mm M4 MCAR0933  Carabine 5,56 mm M4 MCA R0979  Fusil 5,56 mm MCA Colt AIR6940  Fusil 7,62 x 39 mm OSW SBR	

A	B	C	D	E	Observations	
	État(s) exportateur(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
		11			Carabine 0,223" REM Colt LE6921	
4. Fusils d'assaut	États-Unis	394			Fusil 5,56 x 45 Colt IAR6940M	
		41			Fusil 12,7 mm Barret 82A1	
		255			Fusil 5,56 x 45 S&W	
		808			Fusil 5,56 mm S&W	
		132			Fusil 5,56 mm S&W M&P15A	
		407			Fusil S&W M&P15A	
		255			Fusil 5,56 mm S&W M&PP15	
	Italie	1 010			Fusil 5,56 x 45 mm Beretta SC 70/90	
		1 010			Fusil 5,56 x 45 mm Beretta SCP 70/90	
		1 012			Fusil 5,56 x 45 mm Beretta SCP ARX160	
5. Mitrailleuses légères	Allemagne	2			Pistolet mitrailleur 9 x 19 MP5KA5	
	Belgique	24			Mitrailleuse légère 7,62 x 51 mm MINIMI PARA	
		21			Mitrailleuse légère 5,56 x 45 mm MINIMI MK2H	
	États-Unis	446			Pistolet mitrailleur 9 mm Colt	
		101			Pistolet mitrailleur 9 mm Brueger & Thomet TP-9	
		9			Pistolet mitrailleur 9 mm Colt AR6451	
		1			Pistolet mitrailleur 9 mm Colt R0991	
		8			Mitrailleuse légère 7,62 x 51 mm MINIMI TR	
		1			Mitrailleuse légère 5,56 x 45 mm MINIMI MK2	
6. Divers	Allemagne	67			Fusil 22 LR Walther G22	
	Autriche	300			Fusil 22 LR Walther G22	
	Belgique	110			Fusil MCA Savage de diff. calibres	
					Fusil semi-automatique 12 Winchester	

A	B	C	D	E	Observations	
	État(s) exportateur(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
	Brésil	400			Fusil Marca Rossi diff. calibres	
	Canada	215			Fusil 22 LR Pipeline GSG-5A	
	États-Unis	2 020			Fusil 12 Mossberg 500-A	
		354			Fusil 12 Mossberg 930	
		10			Fusil à canons superposés 12 Mossberg & Sons	
		303			Fusil 22 Mossberg 702	
		40			Fusil 12/20 Mossberg, Silver Reserve	
		25			Fusil Ruger, diff. modèles	
		143			Fusil 0,22" Ruger 1102	
	Finlande	45			Fusil tactique 0,308" Tikka T3	
	Italie	40			Fusil 7 mm MCA SAKO	
		20			Fusil 300 WIN MCA SAKO	
		40			Fusil 270 WIN MCA SAKO	
		44			Fusil 243 MCA SAKO	
		2			Fusil 375 WIN MCA SAKO	
		25			Fusil 308 MCA SAKO	
		30			Fusil 30-06 MCA SAKO	
		11			Fusils de diff. calibres	
		61			Fusil MCA Beretta de diff. calibres	
		101			Fusil 12" MCA Benelli M4	
		31			Fusil MCA Beretta 12 et 20	
		13			Fusil MCA SACO de diff. calibres et modèles	
	Portugal	175			Fusil 12 MCA Yildiz	
	République tchèque	467			Fusil Ceska Zbrojovka de diff. calibres	
		194			Fusil 22 LR Ceska Zbrojovka	
		21			Fusil .223 REM Ceska Zbrojovka	
		21			Fusil 6,5 x 55 SE Ceska Zbrojovka	

A	B	C	D	E	Observations	
	État(s) exportateur(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
		21			Fusil 8 x 57 IS Ceska Zbrojovka	
		20			Fusil 300 WIN MAG Ceska	
		60			Fusil 308 WIN Ceska Zbrojovka	
		30			Fusil 22-250 MCA Ceska Zbrojovka	
		10			Fusil 416 RIGBY Ceska Zbrojovka	
		10			Fusil 458 WIN Ceska Zbrojovka	
		20			Fusil 0,357 H&H Ceska Zbrojovka	
		67			Fusil 22 LR Walther G22	
		151			Fusil 12 Stoeger 2000 et P-350	
	Turquie	328			Fusil Escora 12 et 20 Hatsan	
Armes légères						
2. . Lance-grenades portatifs, amovibles ou montés	États-Unis	262			Lance-grenades RM Equipment M203PI	
		65			Lance-projectiles MCA de calibre combiné 37/38, TL-1	
	Italie	302			Lance-grenades 40 x 46 mm Beretta GLX160	
5. Lance-missiles et lance-roquettes antichars portatifs États-Unis	États-Unis	362			Lance-roquettes 68 mm N/P, RPG75MM	
		65			Lance-roquettes 68 mm d'entraînement MCA Zeveta	
6. Mortiers de calibre inférieur à 75 mm	États-Unis	62			Mortier 60 mm	
7. Divers	États-Unis	147			Tubes lance-grenades 40 mm Colt M-203mod. RO801, pour fusil M-16 de faible vitesse	

## Norvège

### Informations sur les transferts internationaux d'armes légères et de petit calibre

#### Exportations

A	B	C	D	E	Observations	
	État(s) importateur(s) final(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
Armes légères						
1. Mitrailleuses lourdes	Afghanistan	100	États-Unis			Décembre 2008
5. Lance-missiles et lance-roquette antichars portatifs	États-Unis France	3 3			Mk 109 Mars Simbad	
7. Divers	Irlande	5	Suède		Canon antiaérien portatif	Décembre 2008

#### Importations

A	B	C	D	E	Observations	
	État(s) exportateur(s)	Nombre de pièces	État d'origine (si ce n'est pas l'État exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
Armes de petit calibre						
1. Revolvers et pistolets à chargement automatique	Allemagne	35			USP	
3. Pistolets mitrailleurs	Allemagne	4 000			MP7	
4. Fusils d'assaut	Allemagne	6 500			HK416	
Armes légères						
2. Lance-grenades portatifs, amovibles ou montés	Allemagne	1 940			Lanceur supplémentaire pour HK416	

## Pays-Bas

## Informations sur les transferts internationaux d'armes légères et de petit calibre

## Exportations

A	B	C	D	E	Observations	
					Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
Armes de petit calibre						
1. Revolvers et pistolets à chargement automatique	Allemagne Autriche Belgique États-Unis France Luxembourg Malte Royaume-Uni Suriname Turquie	40 1 226 14 4 6 3 16 3 2				
2. Fusils et carabines	Allemagne Autriche Belgique Espagne Finlande France Irlande Italie Lituanie Luxembourg Malte Roumanie Royaume-Uni Suède	212 4 302 3 1 10 4 2 1 7 2 2 2 1				
3. Pistolets mitrailleurs	Belgique	47				
5. Mitrailleuses légères	Allemagne Belgique Luxembourg	169 79 13				
Armes légères						
2. Lance-grenades portatifs, amovibles ou montés	Belgique	1				

## Importations

A	B	C	D	E	Observations	
					Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
Armes de petit calibre						
1. Revolvers et pistolets à chargement automatique	Afrique du Sud	1				
	Allemagne	1 991				
	Autriche	247				
	Belgique	307				
	Brésil	6				
	Espagne	1				
	États-Unis	97				
	France	4				
	Italie	193				
	Norvège	1				
	République tchèque	175				
	Royaume-Uni	1				
	Suède	4				
	Suisse	25				
Suriname	1					
Turquie	92					
2. Fusils et carabines	Allemagne	1 488				
	Australie	1				
	Autriche	64				
	Belgique	739				
	Canada	37				
	États-Unis	184				
	Finlande	2				
	France	2				
	Italie	41				
	Luxembourg	1				
	Norvège	8				
	Nouvelle-Zélande	3				
	République tchèque	328				20 Accuracy GLA 8,6 mm x 70
	Royaume-Uni	38				20 Barrett AM 12,7 x 99
Suède	29					

A	B	C	D	E	Observations	
	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
	Suisse	66				
	Viet Nam	5				
3. Pistolets mitrailleurs	Allemagne	56				
	Belgique	7				
	Royaume-Uni	54				
5. Mitrailleuses légères	Allemagne	26				H&K 416 5,56 x 45
	Belgique	308				300 MINIMI 5,56 x 45
Armes légères						
2. Lance-grenades portatifs, amovibles ou montés	Allemagne	2				
	Belgique	2				
	États-Unis	1				
	Italie	1				

## République de Corée

### Informations sur les transferts internationaux d'armes légères et de petit calibre

#### Exportations

A	B	C	D	E	Observations	
					Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
	État(s) importateur(s) final(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)		
Armes de petit calibre						
5. Mitrailleuses légères	Singapour	61				

#### Importations

A	B	C	D	E	Observations	
					Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
	État(s) exportateur(s)	Nombre de pièces	État d'origine (si ce n'est pas l'État exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)		
Armes de petit calibre						
1. Revolvers et pistolets à chargement automatique	Autriche	50				
3. Pistolets mitrailleurs	Suisse	50				

## République de Moldova

Pays déclarant : République de Moldova

Original : anglais

Informations générales : oui

Points de contact nationaux : oui

Année civile : 2009

Date de présentation : 31 mai 2010

### Informations sur les transferts internationaux d'armes légères de petit calibre

#### Importations

A	B	C	D	E	Observations	
					Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
Armes de petit calibre						
1. Revolvers et pistolets à chargement automatique	Allemagne Autriche Fédération de Russie Italie République tchèque	Total : 619				
2. Fusils et carabines	Autriche Fédération de Russie Italie République tchèque Ukraine	Total : 279				

## Roumanie

### Informations sur les transferts internationaux d'armes légères et de petit calibre

#### Exportations

A	B	C	D	E	Observations	
	État(s) importateur(s) final(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
Armes de petit calibres						
1. Revolvers et pistolets à chargement automatique	État-Unis  Libéria	5 701  250			Pistolet à chargement automatique de 7,62 mm et de 9 mm  Pistolet à chargement automatique de 7,62 mm	
2. Fusils et carabines	États-Unis France Libéria Belgique	81 724 5 12 45			Chasse et sport Fusil de 7,62 mm Fusil de 7,62 mm Fusil de 7,62 mm	
3. Pistolets mitrailleurs	Royaume-Uni  Libéria  Belgique	100  100  5			Pistolet mitrailleur de 7,62 mm  Pistolet mitrailleur de 7,62 mm  Pistolet mitrailleur de 7,62 mm	
4. Fusils d'assaut	Afghanistan   Autriche Belgique France Libéria Royaume-Uni États-Unis  Bénin	17 315   300 15 143 500 134 11 602  1 000			Fusil d'assaut de 7,62 mm	Sur les 17 315 fusils d'assaut, 1 515 correspondent à des kits de fusil d'assaut.  Sur les 11 602 fusils d'assaut, 4 251 correspondent à des kits de fusil d'assaut.
5. Mitrailleuses légères	Royaume-Uni	100			Mitrailleuse légère de 7,62 mm	
Armes légères						
1. Mitrailleuses lourdes	Géorgie	1			Mitrailleuse de 12,7 mm	Remplacement

A	B	C	D	E	Observations	
	<i>État(s) importateur(s) final(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
	États-Unis	10			Mitrailleuse de 14,5 mm	
2. Lance-grenades portatifs, amovibles ou montés	Géorgie	639				
	Libéria	50				
	République de Corée	2				

### Importations

A	B	C	D	E	Observations	
	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
Armes de petit calibre						
1. Revolvers et pistolets à chargement automatique	Autriche	315				
	Allemagne	98				
	États-Unis	58				
	Italie	55				
	Hongrie	18				
	Bulgarie	4				
2. Fusils et carabines	Autriche	40 319				
	Italie	357				
	Chypre	198				
	Allemagne	651				
	Hongrie	388				
	République tchèque	3				
	Afrique du Sud	2				
	Andorre	2				
	Belgique	3				
	Bulgarie	1				
	Canada	10				
	Suisse	4				
	France	8				
	Norvège	1				
	Pays-Bas	3				
	République de Moldova	2				
						Sur l'ensemble de ces importations, 101 pièces sont des pistolets importés par des personnes autorisées.
						Sur l'ensemble de ces importations, 1 320 pièces sont des fusils de chasse et de sport importés par des personnes autorisées.

A	B	C	D	E	<i>Observations</i>	
	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
	Serbie Slovaquie Espagne États-Unis Suède	2 1 11 49 7				
3. Pistolets mitrailleurs	États-Unis Allemagne	3 150				
4. Fusils d'assaut	Allemagne Belgique	173 12				
Autres armes légères						
2. Lance-grenades portatifs, amovibles ou montés	Norvège	24				

## Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

### Informations sur les transferts internationaux d'armes légères et de petit calibre

#### Exportations

A	B	C	D	E	Observations	
	<i>État(s) importateur(s) final(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
Armes de petit calibre						
1. Revolvers et pistolets à chargement automatique	Afghanistan	16			Pistolet	
	Nouvelle-Zélande	2				
	Norvège	1				
	Saint-Marin	2				
	Espagne	11				
	Suisse	1				
	Afghanistan	323			Pistolet semi-automatique	
	Australie	1				
	Autriche	1				
	Bahreïn	3				
	Barbade	3				
	Belgique	3				
	Bermudes	1				
	Brésil	22				
	Bulgarie	4				
	Canada	4				
	Croatie	5				
	France	1				
	Grenade	1				
	Irlande	2				
	Italie	15				
	Jordanie	5				
	Kenya	7				
	Koweït	4				
	Lesotho	50				
	Malte	7				
	Maroc	11				
	Nouvelle-Zélande	24				
	Oman	196				
	Pakistan	6				

A	B	C	D	E	Observations	
					Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
	État(s) importateur(s) final(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)		
	Pologne	5				
	Qatar	1				
	Serbie	1				
	Seychelles	24				
	Suisse	6				
	Trinité-et-Tobago	35				
	Émirats arabes unis	28				
	États-Unis	591				
	Allemagne	1			Pistolet de sport	
	Émirats arabes unis	1			Revolver	
	Australie	1				
	Autriche	4				
	Belgique	2				
	Bermudes	1				
	Bulgarie	1				
	Canada	8				
	Grenade	2				
	Italie	1				
	Jordanie	10				
	Malte	5				
	Nouvelle-Zélande	7				
	Norvège	13				
	Oman	1				
	Espagne	10				
	Suisse	9				
	États-Unis	41				
2. Fusils et carabines	Australie	3			Fusils/carabines	
	Autriche	1				
	France	1				
	Pays-Bas	2				
	Norvège	3				
	Serbie	2				
	Espagne	1			Carabines	
	États-Unis	1				
	Zambie	2				
	Afghanistan	16				
	Australie	104				

A	B	C	D	E	<i>Observations</i>	
	<i>État(s) importateur(s) final(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
	Belgique	17				
	Brésil	3				
	Canada	12 203				
	République tchèque	1				
	Finlande	2				
	Italie	4				
	Pays-Bas	3				
	Nouvelle-Zélande	78				
	Norvège	4				
	Oman	2				
	Serbie	21				
	Espagne	54				
	Trinité-et-Tobago	2				
	États-Unis	21 226				
	Argentine	27				
	Australie	29				
	Autriche	7				
	Bahreïn	9				
	Barbade	2				
	Belgique	18				
	Bulgarie	3				
	Canada	22				
	Chypre	75				
	Danemark	17				
	Finlande	21				
	France	13				
	Allemagne	27				
	Ghana	1				
	Gibraltar	6				
	Grèce	11				
	Islande	1				
	Iraq	6				
	Irlande	14				
	Italie	85				
	Japon	34				
	Kazakhstan	1				
	Kenya	2				
	Lettonie	1				
					Fusils de chasse	

A	B	C	D	E	Observations	
	<i>État(s) importateur(s) final(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
	Liban	4				
	Jamahiriya arabe libyenne	4				
	Malte	3				
	République de Moldova	3				
	Maroc	4				
	Pays-Bas	33				
	Nouvelle-Zélande	91				
	Norvège	185				
	Pakistan	14				
	Pologne	3				
	Portugal	8				
	Roumanie	1				
	Fédération de Russie	83				
	Serbie	114				
	Afrique du Sud	66				
	Espagne	13				
	Suisse	9				
	République-Unie de Tanzanie	1				
	Thaïlande	1				
	Turquie	135				
	Émirats arabes unis	44				
	Ukraine	2				
	États-Unis	74				
	Zambie	21				
	Antigua-et-Barbuda	4				
	Australie	23				
	Autriche	5				
	Bahreïn	2				
	Barbade	2				
	Belgique	2				
	Botswana	2				
	Canada	72				
	Danemark	2				
	Finlande	1				
	France	15				
	Allemagne	27				
					Carabines (sport)	

A	B	C	D	E	Observations	
	<i>État(s) importateur(s) final(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
	Ghana	1				
	Grèce	11				
	Ex-République yougoslave de Macédoine	1				
	Allemagne	4				
	Islande	3				
	Iraq	6				
	Irlande	22				
	Italie	129				
	Japon	34				
	Kazakhstan	1				
	Kenya	3				
	Liban	10				
	Mexique	2				
	Népal	2				
	Pays-Bas	2				
	Nouvelle-Zélande	8				
	Norvège	15				
	Pologne	3				
	Portugal	1				
	Fédération de Russie	14				
	Arabie saoudite	1				
	Serbie	30				
	Afrique du Sud	64				
	Espagne	43				
	Suisse	11				
	République-Unie de Tanzanie	17				
	Thaïlande	1				
	Émirats arabes unis	61				
	Ukraine	71				
	États-Unis	45				
	Zambie	73				
	Australie	124				
	Autriche	3				
	Bahreïn	2				
	Belgique	4				
	Brésil	2				
					Fusil de précision	

A	B	C	D	E	Observations	
	<i>État(s) importateur(s) final(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
	Bulgarie	1				
	Canada	79				
	République tchèque	7				
	Danemark	2				
	Djibouti	8				
	France	13				
	Allemagne	5				
	Grèce	1				
	Hongrie	2				
	Islande	1				
	Irlande	1				
	Italie	5				
	Japon	1				
	Jordanie	16				
	Kazakhstan	9				
	République de Corée	11				
	Lituanie	4				
	Malaisie	7				
	Pays-Bas	20				
	Nouvelle-Zélande	10				
	Norvège	8				
	Oman	3				
	Philippines	4				
	Pologne	15				
	Portugal	15				
	Qatar	6				
	Fédération de Russie	10				
	Arabie saoudite	25				
	Singapour	17				
	Slovaquie	6				
	Espagne	23				
	Suède	16				
	Suisse	15				
	Thaïlande	2				
	Trinité-et-Tobago	13				
	Turquie	5				
	Émirats arabes unis	1				
	Ukraine	38				

A	B	C	D	E	Observations	
	<i>État(s) importateur(s) final(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
	États-Unis	7 057				
3. Pistolets mitrailleurs	Bahreïn Belgique Bermudes Brésil Canada Chili Grenade Indonésie Jordanie République de Corée Koweït Malte Pays-Bas Nouvelle-Zélande Oman Pologne Qatar Afrique du Sud Espagne Suisse Émirats arabes unis États-Unis	52 3 25 3 97 2 2 61 16 48 330 35 1 52 5 1 102 64 30 3 108 1			Pistolets mitrailleurs	
4. Fusils d'assaut	Afghanistan Australie Bahreïn Belgique Brésil Bulgarie Canada Chili Croatie France Allemagne Grenade Indonésie Iraq Italie	2 555 250 102 14 2 5 1 202 2 2 143 2 3 122 290 3			Fusils d'assaut	

A	B	C	D	E	Observations	
	<i>État(s) importateur(s) final(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
	Jordanie	775				
	République de Corée	85				
	Lesotho	300				
	Malte	3				
	Pays-Bas	28				
	Nouvelle-Zélande	75				
	Oman	1				
	Pologne	2				
	Serbie	5				
	Seychelles	18				
	Afrique du Sud	18				
	Espagne	19				
	Suisse	3				
	Trinité-et-Tobago	2				
	Turquie	1				
	Émirats arabes unis	6				
	États-Unis	7 600				
	Uruguay	220				
Armes légères						
1. Mitrailleuses lourdes	Afghanistan	359			Mitrailleuses polyvalentes	
	Belgique	16				
	Bulgarie	1				
	Égypte	2				
	Iraq	120				
	Jordanie	1				
	Koweït	1				
	Lesotho	13				
	Malte	10				
	Nouvelle-Zélande	65				
	Pologne	1				
	Arabie saoudite	1				
	Serbie	1				
	Seychelles	8				
	Espagne	10				
	Suisse	1				
	Uruguay	26				
	France	1			Mitrailleuses lourdes	

A	B	C	D	E	<i>Observations</i>	
	<i>État(s) importateur(s) final(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
	Koweït	1				
	Lesotho	6				
	Pakistan	2				
	Philippines	6				
	Pologne	1				
	Afrique du Sud	6				
	Espagne	2				
	Suisse	1				
	Émirats arabes unis	34				

## Saint-Marin

Pays déclarant : Saint-Marin

Original : anglais

Informations générales : oui

Points de contact nationaux : oui

Année civile : 2009

Date de présentation : 7 juin 2010

### Informations sur les transferts internationaux d'armes légères et de petit calibre

#### Importations

A	B	C	D	E	Observations	
	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
Armes de petit calibre						
5. Mitrailleuses légères	Italie	11	Allemagne		HK MP3	

## Serbie

## Informations relatives aux transferts internationaux d'armes légères et de petit calibre

## Exportations

A	B	C	D	E	Observations	
					Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
Armes de petit calibre						
1. Revolvers et pistolets à chargement automatique	<b>Total</b>	<b>30 701</b>				Nombre de permis d'exportation : 46
	Afghanistan	200		Jordanie		2
	Allemagne	25				1
	Autriche	200				1
	Bahreïn	10				1
	Bosnie-Herzégovine	2 400				3
	Burkina Faso	75		Israël		1
	Cameroun	600		Saint-Kitts-et-Nevis		1
	Costa Rica	273				4
	États-Unis	13 813				4
	Ex-République yougoslave de Macédoine	102				2
	Iraq	6 902				3
	Italie	500				1
	Jordanie	4				1
	Namibie	100				1
	Ouganda	90		Afrique du Sud		1
	Pakistan	800		Chine		3
		4 562				14
	Rwanda	10		Israël		1
	Slovénie	35				1
2. Fusils et carabines	<b>Total</b>	<b>16 567</b>				Nombre de permis d'exportation : 44
	Afrique du Sud	99				2
	Algérie	16				2
	Allemagne	147				2
	Argentine	52				1
	Bahreïn	200				1

A	B	C	D	E	Observations	
					Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
	État(s) importateur(s) final(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)		
	Bosnie-Herzégovine	112	Fédération de Russie			2
		305				2
		25	Belgique			1
	Bulgarie	44				2
	Cameroun	30		Saint-Kitts-et-Nevis		1
	Canada	8				2
	Danemark	21				1
	États-Unis	7 355				7
	Ex-République yougoslave de Macédoine	30				2
	France	445				2
	Indonésie	1				1
	Iraq	2				1
		12		Jordanie		1
	Italie	2 785				3
	Jordanie	41				2
	Monténégro	7				1
	Pologne	47				1
	République tchèque	4 237				1
	Slovaquie	1				1
	Slovénie	145				1
	Tadjikistan	100		Bulgarie		1
3. Pistolets mitrailleurs	<b>Total</b>	<b>3 260</b>				Nombre de permis d'exportation : 4
	Allemagne	150				1
	États-Unis	3 100				2
	Slovénie	10				1
5. Mitrailleuses légères	<b>Total</b>	<b>73 665</b>				Nombre de permis d'exportation : 28
	Afghanistan	3 000				2
	Algérie	4				1
	Autriche	1 250				5
	Bahreïn	20				1
	Cameroun	960		Saint-Kitts-et-Nevis		2
	Canada	401				3
	Chypre	10 000				1

A	B	C	D	E	Observations	
	<i>État(s) importateur(s) final(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
	Congo	100		Jordanie		1
	Égypte	20 002				2
	Ex-République yougoslave de Macédoine	35			Chypre	1
	Indonésie	1				1
	Iraq	1				2
		2 000		Jordanie		1
	Israël	10		Monténégro		1
	Jamahiriya arabe libyenne	35 000		Chypre		1
	Rwanda	200		Israël		1
	Slovénie	81				2
Armes légères						
1. Mitrailleuses lourdes	<b>Total</b>	<b>9 252</b>				Nombre de permis d'exportation : 23
	Afghanistan	420		Jordanie		3
		4 610		États-Unis		1
		1 820		Monténégro		2
	Autriche	830				6
	Bahreïn	1 000				1
	Cameroun	70		Saint-Kitts-et-Nevis		2
	Ghana	4		Afrique du Sud		1
	Iraq	40				1
		108		Jordanie		3
	République tchèque	130				1
	Slovénie	120				1
	Tadjikistan	100		Bulgarie		1
2. Lance-grenades portatifs, amovibles ou montés	<b>Total</b>	<b>2 031</b>				Nombre de permis d'exportation : 7
	Algérie	25				1
	Bulgarie	3				1
	Égypte	520				1
	Indonésie	1				1
	Iraq	1 480				1
	Israël	1		Monténégro		1
	Slovaquie	1				1

## Imports

A	B	C	D	E	Observations	
					Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
Armes de petit calibre						
1. Revolvers et pistolets à chargement automatique	<b>Total</b>	<b>4 462</b>				Nombre de permis d'exportation : 19
	Allemagne	24				2
	Autriche	230				2
		20	Allemagne			1
		15	États-Unis			1
	Belgique	179				2
	Croatie	15	Serbie	États-Unis		1
	États-Unis	2				1
	Fédération de Russie	1				1
	Grèce	2		États-Unis		1
		5		Italie		1
	Italie	1				1
	République tchèque	3 842				4
	Slovénie	120	États-Unis			1
	Suisse	6				1
2. Fusils et carabines	<b>Total</b>	<b>3 076</b>				Nombre de permis d'exportation : 46
	Allemagne	3	États-Unis			1
		11	Serbie			1
		492				9
	Autriche	2	Allemagne			2
		15	États-Unis			1
		3	Fédération de Russie			1
		309	Belgique			2
		13				2
	Belgique	107				6
	Croatie	1	Serbie			1
	États-Unis	194				3
	Fédération de Russie	926				2

A	B	C	D	E	Observations	
	État(s) exportateur(s)	Nombre de pièces	État d'origine (autre que l'exportateur)	Lieu intermédiaire (le cas échéant)	Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
	Finlande	34				1
	Italie	19				4
	Monténégro	685	Serbie			1
	République tchèque	238				7
	Royaume-Uni	22				1
	Suisse	1	Allemagne			1
3. Pistolets mitrailleurs	<b>Total</b>	<b>35</b>				Nombre de permis d'exportation : 4
	Allemagne	5	Roumanie			1
		2				1
	Autriche	28	Allemagne			2
5. Mitrailleuses légères	<b>Total</b>	<b>332</b>				Nombre de permis d'exportation : 2
	Allemagne	320				1
	Belgique	12				1
Armes légères						
1. Mitrailleuses lourdes	Belgique	26				Nombre de permis d'exportation : 2

## Slovénie

Pays déclarant : Slovénie

Original : anglais

Informations générales : oui

Points de contact nationaux : oui

Année civile : 2009

Date de présentation : 31 mai 2010

### Informations relatives aux transferts internationaux d'armes légères et de petit calibre

#### Importations

A	B	C	D	E	Observations	
					Description de la pièce	Remarques concernant le transfert
Armes de petit calibre						
3. Pistolets mitrailleurs	Belgique Serbie	7 1			FN Herstal Zastava	
5. Mitrailleuses légères	Allemagne Belgique États-Unis	20 12 1			FN Herstal DS Arms	
Armes légères						
1. Mitrailleuses lourdes	Belgique	1			FN Herstal	
2. Lance-grenades portatifs, amovibles ou montés	Belgique	1			FN Herstal	

## Suède

### Informations sur les transferts internationaux d'armes légères et de petit calibre

#### Exportations

A	B	C	D	E	Observations	
	<i>État(s) exportateur(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
Armes légères						
4. Fusils sans recul	Estonie  Thaïlande  États-Unis	Secret défense  Secret défense  Secret défense			Fusil sans recul polyvalent Carl Gustaf 84 mm  -/-  -/-	
5. Lance-missiles et lance-roquettes antichars portatifs	Finlande  Royaume-Uni  Lettonie  États-Unis	Secret défense  Secret défense  Secret défense  Secret défense			Arme antichar de prochaine génération  Arme antichar de prochaine génération  Arme antichar AT4  Arme antichar AT4	

## Suisse

## Informations sur les transferts internationaux d'armes légères et de petit calibre

## Exportations

A	B	C	D	E	Observations	
	<i>État(s) importateur(s) final(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
Armes de petit calibre						
1. Revolvers et pistolets à chargement automatique	Allemagne Monténégro Qatar Indonésie Malaisie Espagne Brunéi Darussalam	1 16 40 10 1 1 40				
2. Fusils et carabines	Ukraine Espagne Finlande Bulgarie Fédération de Russie Portugal Allemagne	2 2 2 2 3 2 1				
3. Pistolets mitrailleurs	Autriche Bosnie-Herzégovine Chili Panama Inde Indonésie Koweït Brunei Darussalam Liban Thaïlande Lituanie Fédération de Russie	1 10 1 1 652 2 100 1 280 30 1 20				
4. Fusils d'assaut	Bosnie-Herzégovine Inde	5 400				

A	B	C	D	E	Observations	
	<i>État(s) importateur(s) final(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
	Indonésie	150				
	Malaisie	30				
Armes légères						
2. Lance-grenades portatifs, amovibles ou montés	Canada	1				
	France	1 371				
	Italie	1				
	États-Unis	2				
	Croatie	2				
	Australie	1				
	Espagne	5				
	Liban	20				
	Andorre	1				
	Lituanie	1				
	Estonie	3				

*Note* : Les données fournies ci-dessus concernant les armes légères et de petit calibre ne renvoient pas aux exportations réelles mais aux permis d'exportation autorisés (nombre d'armes autorisées par pays), lesquels ne correspondent pas nécessairement à l'année civile.

### Importations

A	B	C	D	E	Observations	
	<i>État(s) exportateurs(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
Armes de petit calibre						
1. Revolvers et pistolets à chargement automatique	Allemagne	271				

## Ukraine

### Informations sur les transferts internationaux d'armes légères et de petit calibre

#### Exportations

A	B	C	D	E	Observations	
	<i>État(s) importateur(s) final(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
Armes de petit calibre						
1. Revolvers et pistolets à chargement automatique	Autriche États-Unis Allemagne France Royaume-Uni République tchèque Géorgie Turkménistan Sri Lanka	120 1 000 8 850 1 1 056 360 980 1 3				
2. Fusils et carabines	Autriche États-Unis Allemagne Canada Royaume-Uni République tchèque Géorgie	1 600 89 400 19 550 3 205 27 200 300 590				
3. Pistolets mitrailleurs	Autriche Azerbaïdjan Royaume-Uni République de Corée Liban Kenya	4 600 3 000 8 200 77 1 500 2 500				
5. Mitrailleuses légères	Autriche République tchèque Kenya	120 100 100				

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
	<i>État(s) importateur(s) final(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
Armes légères						
1. Mitrailleuses lourdes	États-Unis Tchad	5 200				
3. Canons antichars portatifs	Tchad Kenya	1 000 100				

### Importations

<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>Observations</i>	
	<i>État(s) exportateurs(s)</i>	<i>Nombre de pièces</i>	<i>État d'origine (autre que l'exportateur)</i>	<i>Lieu intermédiaire (le cas échéant)</i>	<i>Description de la pièce</i>	<i>Remarques concernant le transfert</i>
Armes de petit calibre						
2. Fusils et carabines	Suisse Israël	2 3				
3. Pistolets mitrailleurs	Israël	6				
4. Fusils d'assaut	Israël	6				
5. Mitrailleuses légères	Israël	3				
Armes légères						
1. Mitrailleuses lourdes	Chypre	56				

## Annexe

### **Vues exprimées par les gouvernements conformément au paragraphe 6 a) et b) de la résolution 64/54 de l'Assemblée générale**

#### **Colombie**

[Original : espagnol]

[5 mai 2010]

« 6. Réaffirme sa décision de continuer à examiner la portée du Registre ainsi que la participation à celui-ci, en vue de l'améliorer encore et, à cette fin :

a) Rappelle qu'elle a prié les États Membres de communiquer au Secrétaire général leurs vues sur la tenue du Registre et les modifications à y apporter, ainsi que sur les mesures de transparence dans le domaine des armes de destruction massive; »

Afin de garantir l'utilité du Registre des armes classiques, les demandes de données devraient être formulées de manière plus impérative afin d'obtenir des États suffisamment d'informations si l'on veut parvenir à la plus grande transparence possible. Il faudrait à cette fin renforcer les mesures de confiance entre les États Membres.

D'un point de vue technique, il convient d'envisager de mettre en place un processus de révision du contenu du Registre des armes classiques afin de prendre en compte les derniers progrès techniques accomplis dans ce domaine, progrès qui ne sont peut-être pas suffisamment reflétés dans les catégories d'armes couvertes à l'heure actuelle par le Registre, et d'obtenir des États suffisamment de renseignements sur certaines armes. En ce qui concerne la transparence en matière d'armes de destruction massive, la Colombie estime que le Registre devrait contenir des informations qui permettent de se faire une idée claire des arsenaux d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive que les États détiennent. Ces informations constitueraient une mesure de transparence et une garantie négative pour les États qui, comme la Colombie, ne possèdent pas de telles armes.

« b) Prie le Secrétaire général de solliciter les vues des États Membres, notamment sur la question de savoir si le fait que les armes légères et de petit calibre ne fassent pas l'objet d'une catégorie dans le Registre a limité la portée de ce dernier et pesé directement sur leur décision d'y participer ou de ne pas y participer... »

Étant donné les problèmes que le trafic d'armes légères et de petit calibre pose à la Colombie et les efforts que fait l'État colombien pour lutter contre ce fléau, il est indispensable que ces armes soient incluses une fois pour toutes comme une catégorie du Registre. En vue d'accroître la transparence, les États doivent fournir des informations sur les exportations, les importations et les transferts de ce type d'arme et ces informations doivent être fiables pour permettre de mieux contrôler les transferts transfrontières et appuyer l'action menée au niveau national.

## Japon

[Original : anglais]  
[10 juin 2010]

Le Groupe d'experts gouvernementaux de 2009 a examiné la question de l'inclusion éventuelle des armes légères et de petit calibre (ALPC) comme une nouvelle catégorie du Registre des armes classiques de l'ONU sous divers angles et a recommandé au Secrétaire général de solliciter les vues des États Membres, notamment pour établir si l'absence des armes légères et de petit calibre comme grande catégorie du Registre avait limité la pertinence du Registre et retenti sur la décision d'y participer (par. 75 du rapport du Groupe d'experts gouvernementaux de 2009). Par la suite, au paragraphe 6 b) de sa résolution 64/54, l'Assemblée générale a elle aussi prié le Secrétaire général de solliciter les vues des États Membres sur cette question.

### 1. Incidence de l'inclusion des ALPC sur la pertinence du Registre et la participation universelle au Registre

Le Japon estime que l'absence des armes légères et de petit calibre comme grande catégorie du Registre pourrait remettre en cause la pertinence du Registre. Le Registre a pour objet de renforcer la transparence dans les transferts internationaux d'armes classiques, d'instaurer la confiance entre les États Membres et d'empêcher l'accumulation inutile d'armes légères. Il serait donc inacceptable de ne pas y inclure les ALPC, qui font l'objet de transactions démesurées par rapport aux sept autres catégories d'armes. Le Registre doit absolument être actualisé en tenant compte de la situation actuelle de chaque État Membre sur le plan de la sécurité, afin de pouvoir garder toute sa pertinence. Le Japon est favorable à l'inclusion des ALPC dans le Registre, sous réserve que cette décision soit fortement soutenue par les États Membres et que les points soulevés à la section 2 ci-après soient dûment pris en considération.

L'idée d'inclure les ALPC comme nouvelle catégorie du Registre semble gagner un soutien croissant, car le nombre d'États Membres qui notifient volontairement des transferts d'armes légères a augmenté au fil des années. Dans son rapport, le Groupe d'experts gouvernementaux de 2003 avait recommandé aux États de notifier les transferts d'ALPC à titre de renseignements d'ordre général et, depuis, le nombre d'États qui le font a fortement augmenté : 5 en 2003, 6 en 2004, 5 en 2005, 37 en 2006, 48 en 2007 et en 2008. Depuis l'introduction du formulaire type de notification en 2007, le nombre d'États qui rendent compte des transferts d'ALPC n'a plus augmenté. Toutefois, les données contenues dans ces rapports ont été peu à peu étoffées, et plus de 100 États ont été signalés comme exportateurs d'ALPC.

Le nombre total d'États participant au Registre s'est élevé à de 117 en 2005 et à 113 in 2006. Ce chiffre a chuté à 91 en 2007 et à 80 en 2008. Sans imputer ce recul à l'introduction du formulaire type, le Groupe d'experts gouvernementaux de 2009 a souligné que la baisse du nombre de notifications portant la mention du nombre « néant » en 2007 correspond à celle du nombre de rapports présentés. Il a également expliqué cette baisse par la multiplication des conflits et des crises politiques et la dégradation de la sécurité sur le plan international. L'inclusion des ALPC au Registre ne devrait guère compromettre la participation universelle au

Registre, sachant que les membres du Groupe d'experts gouvernementaux de 2009 sont presque parvenus à un consensus sur cette question.

## 2. Éléments à prendre en considération concernant l'inclusion des armes légères et de petit calibre comme nouvelle catégorie dans le Registre

Incidence sur la sécurité nationale et difficultés liées à la surcharge de travail administratif et au manque de capacités en matière d'enregistrement

Avant d'ajouter une catégorie ALPC au Registre, il convient d'examiner l'incidence que cela peut avoir sur la sécurité nationale des États. Pour le Japon, il serait souhaitable de ne signaler que le nombre total d'armes légères importées, sans avoir à préciser les types d'arme ni les quantités correspondant à chaque type, afin d'empêcher que la composition des forces spéciales concernées et les moyens dont elles sont dotées ne soient devinés par d'autres. Avec l'inclusion des ALPC comme nouvelle catégorie du Registre, certains États Membres vont se heurter au problème de la surcharge de travail administratif et au manque de capacités. C'est pourquoi, pour inclure les ALPC comme nouvelle catégorie du Registre, il convient de procéder avec souplesse et de prendre en compte les conditions particulières des États participants.

Nécessité d'axer l'attention sur les transferts illicites d'armes légères

Certains soutiennent qu'il n'y a pas lieu d'inclure les ALPC dans le Registre parce que le programme d'action traitant des armes légères est axé sur celles qui font l'objet d'un commerce illicite. Cela étant, vouloir faire la distinction entre les armes légères licites et illicites revient à vouloir séparer les deux faces d'une même médaille : c'est une distinction purement théorique. Aux termes de l'Instrument international d'identification et de traçage des armes légères et de petit calibre illicites, toutes les ALPC doivent être marquées de façon à ce que les États puissent repérer celles qui ont été détournées du marché licite vers le marché illicite. Pour combattre le courtage illicite d'ALPC, c'est-à-dire le courtage sans autorisation, chaque État Membre doit se doter d'un système de licence nationale. Dans le même ordre d'idées, il est important d'inclure les ALPC dans la portée du Registre, afin d'obtenir des États des rapports sur les transferts légitimes et de permettre aux États importateurs de prendre les mesures voulues pour garder les armes légères et de petit calibre en lieu sûr et empêcher leur détournement vers le marché illicite.

## 3. Conclusions

Le Japon considère que l'absence des ALPC comme grande catégorie du Registre compromet la pertinence du Registre. Au vu de l'augmentation du nombre d'États qui notifient les transferts d'armes légères et de petit calibre à titre de renseignements d'ordre général, il importe tout d'abord de créer une nouvelle catégorie pour les ALPC, afin de garantir la pertinence du Registre et d'encourager l'enregistrement de ces armes. C'est seulement ensuite qu'on pourrait envisager de créer des sous-catégories et définir les détails de la procédure d'enregistrement en ménageant une certaine flexibilité, afin de faciliter l'établissement des rapports compte tenu de la situation de chaque État Membre en matière de sécurité et de ses capacités en matière d'enregistrement.

Le Japon soutient en principe l'idée d'inclure les ALPC dans le Registre, à condition que cette nouvelle catégorie et les modalités techniques régissant l'enregistrement de ces armes soient définies de manière souple. Par ailleurs, les vues exprimées par les États Membres au Secrétaire général et la situation concernant la participation au Registre, telle que le nombre de rapports relatifs aux ALPC et l'évolution du nombre total des États participants, doivent être analysées avec soin.

**Maurice**

[Original : anglais]  
[31 mai 2010]

L'absence des armes légères et de petit calibre comme grande catégorie du Registre a limité la pertinence du Registre et directement influé sur la décision de Maurice d'y participer. Maurice n'importe ni n'exporte des armes classiques entrant dans les sept catégories du Registre des armes classiques de l'ONU.

**Mexique**

[Original : espagnol]  
[5 mai 2010]

Le Mexique estime que l'inclusion formelle des armes légères et de petit calibre comme nouvelle catégorie du Registre des armes classiques de l'ONU constituerait un grand pas vers le renforcement de la transparence dans le domaine des armements et contribuerait à la confiance et à la sécurité entre les États. Le Mexique est persuadé que les informations ainsi recueillies permettraient d'empêcher le détournement de ces armes vers le marché illicite ainsi que leurs transferts inconsidérés, qui sont un facteur déstabilisateur et favorisent les activités du crime organisé, l'escalade de la violence, les conflits et les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

**Singapour**

[Original : anglais]  
[7 juin 2010]

Le Gouvernement de la République de Singapour réaffirme son soutien en faveur du Registre qu'il considère comme un précieux mécanisme de confiance, et estime que le Registre demeure pertinent dans sa forme actuelle. En ce qui concerne la notification des transferts d'armes légères et de petit calibre (ALPC), Singapour croit comprendre qu'il existe déjà un formulaire de notification facultative que les États peuvent utiliser pour rendre compte de ces transferts. Singapour pense qu'en faisant des ALPC une grande catégorie du Registre, on risquerait d'imposer des dépenses supplémentaires à certains États, qui pourraient revenir sur leur décision de participer au Registre.

## Suisse

[Original : français]  
[24 mai 2010]

## I. Importance et pertinence du Registre des armes classiques de l'ONU

La Suisse attache une grande importance à la thématique de la transparence dans le domaine des armes, convaincue que celle-ci renforce la confiance entre les États, contribue à éviter de fausses perceptions et soutient ainsi la stabilité internationale. Le Registre des armes classiques de l'ONU, seul instrument de transparence sur le plan global eu égard à l'importation et l'exportation des armes conventionnelles, revêt donc une signification particulière à ses yeux. Ainsi, la Suisse fournit un rapport dans le cadre du Registre sans interruption depuis son établissement en 1993.

L'efficacité du Registre dépend d'une participation aussi universelle que possible à ce mécanisme, vers lequel nous devons donc tendre. Une telle participation universelle dépend de plusieurs facteurs, parmi lesquels la question de la pertinence de la portée du Registre figure en bonne place. En effet, on ne peut s'attendre à ce que des États prennent part à un instrument, qu'ils continuent de fournir des informations dans un tel cadre si celui-ci est perçu comme n'étant pas pertinent.

## II. Création et évolution du Registre

Le Registre des armes classiques de l'ONU a été créé en 1991 dans le but d'augmenter la confiance, favoriser la stabilité, aider les États à faire preuve de retenue, d'atténuer les tensions et de renforcer la paix et la sécurité régionales et internationales. Lors de sa création, il a été décidé que les échanges d'informations en vertu du Registre devraient porter sur les transferts de sept catégories d'armes<sup>a</sup>, soit principalement des armes conventionnelles lourdes qui joueraient un rôle essentiel dans une attaque militaire d'envergure. Dans les faits, la création du Registre a en grande partie été informée par l'exemple de l'invasion du Koweït par l'Iraq et par le fait que ce dernier avait pu accumuler des stocks conséquents d'armes lourdes sans éveiller de soupçons.

Dès sa création, la possibilité ainsi que la nécessité pour le Registre d'élargir sa portée a été envisagée. L'importance d'un tel processus a été soulignée dans le cadre de la résolution même de l'Assemblée générale (46/36/L) établissant le Registre. En d'autres termes, l'importance pour le Registre d'être aussi pertinent que possible pour les États Membres a été posée dès sa création.

Les États de plusieurs régions, en particulier de l'Afrique, de l'Amérique latine et des Caraïbes, ont très tôt souligné que les sept catégories d'armes couvertes par le Registre n'incluent pas celle qui est la plus préoccupante pour eux en termes de sécurité, soit la catégorie des armes légères et de petit calibre (ALPC). La nécessité pour le Registre d'incorporer d'autres catégories d'armes afin de refléter les préoccupations de toutes les régions a été soulignée très rapidement, comme l'indiquent par exemple les débats dans le cadre de la Première Commission de

<sup>a</sup> Chars de bataille, véhicules blindés de combat, systèmes d'artillerie de gros calibre, avions de combat, hélicoptères d'attaque, navires de guerre, missiles ou systèmes de missiles.

l'Assemblée générale en 1994 ou 1995 (A/C.1/49/PV.4 et A/C.1/49/PV.5). Le lien entre la pertinence du Registre et la participation à cet instrument était alors déjà soulevé, comme par exemple par le Nigéria en 1995 qui mettait en exergue le fait que le Registre devrait couvrir tous les types d'armement s'il entendait renforcer sa crédibilité et faire en sorte que les États respectent leurs obligations de soumettre des rapports.

La nécessité pour le Registre d'inclure les ALPC afin que celui-ci soit pertinent pour toutes les régions du monde n'a fait que se renforcer depuis lors. Ceci s'explique par le fait qu'il est apparu que ces armes jouent un rôle central, si ce n'est le principal rôle, dans nombre de conflits à travers le monde. Cette problématique s'est progressivement imposée à l'agenda de la communauté internationale dans les années 90, résultant par l'adoption en 2001 par l'ONU de son Programme d'action sur le commerce illicite des ALPC.

De ce fait, la question d'ajouter la catégorie des ALPC au Registre a figuré à l'ordre du jour des différents Groupes d'experts gouvernementaux (GEG) formés tous les trois ans à la demande de l'Assemblée générale de l'ONU, afin de se pencher sur la tenue du Registre et sur les modifications à y apporter. Ceux-ci ne sont cependant pas arrivés à un résultat probant en la matière. Si le GEG de 2003 a légèrement élargi la portée du Registre pour inclure quelques types spécifiques d'ALPC (en particulier les MANPADS) et a ouvert la possibilité pour les États de fournir sur une base volontaire des renseignements sur les transferts d'armes légères, et si le GEG de 2006 a établi un formulaire standardisé pour ce faire, il n'a à ce jour pas été possible dans le cadre de ce processus de créer une huitième catégorie officielle au Registre portant sur ces armes.

### III. Participation au Registre et absence d'une catégorie ALPC

Une étude du nombre de rapports fournis dans le cadre du Registre tend à confirmer que l'absence d'ALPC a un impact sur la pertinence de ce mécanisme, et par ricochet sur le niveau de participation.

Ainsi, le niveau de participation au Registre est inégal d'une région à l'autre. Celle-ci est beaucoup plus faible dans les régions dont les États ont régulièrement souligné que les ALPC, et non pas les armes conventionnelles lourdes, représentent un problème tout particulier en termes de sécurité. Alors que plus de 95 % des pays du groupe Europe occidentale et autres États ainsi que des pays du groupe Europe de l'Est fournissent un rapport dans le cadre du Registre, ce chiffre est bien plus bas en ce qui concerne les États du groupe africain. Entre 2000 et 2008, moins de 25 % d'États de cette région ont ainsi en moyenne fourni un rapport dans le cadre du Registre. De plus, en ce qui concerne les États de la zone Caraïbes, moins de 25 % d'entre eux ont soumis un rapport ces dernières années.

Certes, plusieurs facteurs peuvent venir expliquer ce déséquilibre de participation entre les différentes régions. Mais le fait que la pertinence du Registre joue un rôle en la matière semble indéniable. Cette réalité est régulièrement corroborée par les États mêmes de ces régions, qui ont souligné ce fait notamment dans le cadre d'ateliers régionaux organisés par l'ONU afin de promouvoir le Registre.

Le nombre de rapports fournis dans le cadre du Registre ces toutes dernières années semble également indiquer que l'absence des ALPC a un impact sur la

pertinence de ce mécanisme et l'universalité de sa portée. Le nombre de rapports annuels soumis à l'ONU a ainsi fortement décru ces deux dernières années. Il est passé de 113 rapports pour l'année 2006, à 91 pour l'année 2007 et 80 pour l'année 2008. Or, pratiquement l'entier de cette forte réduction a pris la forme de la non-soumission d'informations de la part d'États fournissant habituellement un rapport « néant ». En d'autres termes, cette forte décre est due à l'absence de rapports annuels de la part d'États qui indiquent depuis des années qu'ils n'importent et n'exportent aucune des sept catégories d'armes au Registre.

Comme les représentants de plusieurs pays directement concernés l'ont indiqué, le fait de fournir des rapports néants pendant plusieurs années successives amènent à terme à se poser la question de la pertinence de cet acte et du Registre, de générer une certaine fatigue, et peut avoir pour résultat de ne pas poursuivre la soumission de rapports annuels. Cette tendance a de plus pu être amplifiée par le fait que le GEG de 2006 n'a pas été en mesure de créer une catégorie officielle du Registre sur les ALPC. Un grand nombre d'États particulièrement affectés par les ALPC s'attendaient à un tel développement et ont été fortement déçus par le fait que celui-ci ne s'est pas concrétisé.

#### **IV. Conclusion**

Si plusieurs éléments influent sur le niveau de participation au Registre, il est clair que la question de la pertinence du Registre joue en la matière un rôle essentiel sur le long terme. On ne peut en effet s'attendre à ce que des États prennent part à un mécanisme qui ne tienne pas compte de leurs préoccupations premières en termes de sécurité. Le fait que l'absence des ALPC du Registre des armes classiques de l'ONU, principal souci en termes de transferts d'armements pour un nombre significatif de pays depuis de nombreuses années, a un effet sur le niveau de participation à cet instrument semble donc s'imposer de lui-même. Il est de plus confirmé par une série de faits exposés plus haut.

La Suisse estime donc que cette lacune du Registre devrait être comblée dès que possible, et qu'un tel développement est un facteur essentiel à la promotion de l'objectif qu'est une participation aussi universelle que possible au Registre.